



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/32/165

2 septembre 1977

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
FRANCAIS/RUSSE

Trente-deuxième session
Point 50 de l'ordre du jour provisoire[⌘]

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	2
II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	3
Barbade	3
Egypte	4
Finlande	7
Hongrie	9
Irak	12
Malte	12
Mongolie	14
Pays-Bas	17
Pologne	18
République arabe syrienne	24
République démocratique allemande	25
République socialiste soviétique de Biélorussie	30
Roumanie	31
Seychelles	37
Union des Républiques socialistes soviétiques	37
Yougoslavie	38

ANNEXE

Liste des documents publiés depuis l'examen de cette question par
l'Assemblée générale à sa trente et unième session

⌘ A/32/150.

I. INTRODUCTION

1. A sa quatre vingt-dix-huitième séance plénière, le 14 décembre 1976, l'Assemblée générale a adopté la résolution 31/92 intitulée "Application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", dans laquelle elle prenait acte du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée à sa trente et unième session (A/31/185 et Add.1), et le priait de présenter à l'Assemblée, lors de sa trente-deuxième session, un rapport concernant l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.
2. Conformément à cette demande, le Secrétaire général a adressé, le 8 février 1977, une note aux gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées, leur transmettant le texte de la résolution et leur demandant de lui fournir des renseignements et des suggestions en ce qui concerne l'application de la Déclaration.
3. Au 31 août 1977, des réponses contenant ce genre de renseignements avaient été reçues de 16 Etats. Les passages essentiels de ces communications sont reproduits ci-après à la Section II.
4. On trouvera en annexe une liste des documents relatifs à ce point de l'ordre du jour distribués depuis l'adoption de la résolution 31/92.

/...

II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

BARBADE

/Original : anglais/

/19 juillet 1977/

La Barbade appuie en principe les résolutions 2734 (XXV) et 31/92 de l'Assemblée générale sur l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale. La Barbade adhère aux principes de la Charte des Nations Unies et accueillerait avec satisfaction tout accord qui établirait des directives précises afin d'entreprendre des opérations de maintien de la paix plus efficaces lors de situations qui menacent la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité devrait prendre des dispositions pour élargir ses pouvoirs en vue d'appliquer des mesures coercitives ainsi qu'il est prévu dans la Charte.

La Barbade considère que l'appartenance de tous les pays du monde à l'Organisation des Nations Unies et la coopération régionale favoriseront la promotion de la paix internationale et le renforcement de la sécurité internationale. En revanche, les inégalités économiques dans le monde et la domination coloniale continuent de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il faudrait donc s'efforcer de réaliser ces objectifs et d'éliminer ces obstacles.

La Barbade appuie sans réserve les mesures prises en faveur du désarmement. Elle considère cependant que tout en recommandant que soient prises des mesures urgentes pour faire cesser la course aux armements et promouvoir le désarmement, le démantèlement des bases militaires étrangères, la création de zones de paix et de coopération et la réalisation du désarmement général et complet, ainsi que le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la Charte, afin d'éliminer les causes des tensions internationales et d'assurer la paix, la sécurité et la coopération internationales, on doit tenir compte du fait que certains petits Etats sont obligés d'autoriser la présence de bases militaires sur leur territoire car elles constituent un moyen d'obtenir un appui économique et financier.

Si l'on voulait éliminer la nécessité pour certains pays d'autoriser la présence de ces bases militaires sur leur territoire, il faudrait leur accorder une aide internationale, afin non seulement d'atténuer les conséquences économiques et financières défavorables d'un retrait des forces étrangères, mais aussi d'améliorer la position dudit pays dans ses négociations avec la puissance étrangère.

/...

EGYPTE

/Original : arabe/
/20 juin 1977/

De l'avis du Gouvernement de la République arabe d'Égypte, il est nécessaire de distinguer au départ entre les concepts fondamentaux. A cet égard, le Gouvernement égyptien rappelle la différence qui existe, tant de par leur nature que de par leur nuance, entre le concept de "paix" et celui de "sécurité", et estime que la sécurité représente un stade plus avancé que la simple "paix" et qu'elle ne peut être assurée que par la présence d'éléments structurels et moraux généraux portant sur maints aspects économiques, politiques, sociaux et juridiques.

Le Gouvernement égyptien ne veut pas rabaisser l'importance de l'oeuvre d'établissement de la "paix internationale" par l'interdiction du recours à la force dans les relations internationales ou de la mesure qui précède, c'est-à-dire la menace du recours à la force, mais estime qu'assurer un climat sain et susciter la confiance mutuelle nécessaire pour que la paix soit durable sont, à long terme, les deux éléments fondamentaux qu'il faut garder à l'esprit et pour lesquels il faut oeuvrer à tout moment. C'est là l'interprétation pratique du concept de "sécurité internationale".

Afin d'assurer un climat sain dans les relations internationales, la République arabe d'Égypte met tous ses espoirs dans la réalisation des mesures suivantes :

- I. Liquidation des vestiges du colonialisme et de l'occupation étrangère de territoires appartenant à autrui :
 1. A cet égard, la République arabe d'Égypte souligne combien il importe de mettre fin à la situation illégale qui existe actuellement au Moyen-Orient à savoir, l'occupation continue par Israël des territoires arabes pris de force en 1967 et le refus d'Israël de reconnaître les droits du peuple palestinien en dépit des principes et des objectifs de la Charte, qui sont pourtant clairs, des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et du texte de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale; ces textes portent en effet sur la nécessité de respecter l'intégrité territoriale des Etats, sur le caractère inadmissible de l'occupation de territoires par la force, sur le principe selon lequel les terres et territoires des Etats ne doivent pas faire l'objet d'occupation ni d'agression, et sur la reconnaissance des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien.
 2. La République arabe d'Égypte se réfère également à la situation dangereuse qui existe en Afrique australe, le fait que le Gouvernement de Pretoria poursuive sa politique colonialiste et raciste en Namibie et le maintien du gouvernement par la minorité blanche en Rhodésie qui constitue un défi dangereux ayant des conséquences néfastes non seulement pour la paix et la sécurité en Afrique mais aussi pour la paix et la sécurité internationales.

/...

II. Détente internationale :

1. En dépit des efforts déployés sur le plan international pour réaliser cet objectif, la poursuite de politiques de force et d'hégémonie et leurs conséquences, qui prennent la forme d'occupation, de gouvernement par la minorité, d'interventions dans les affaires intérieures de façon flagrante (emploi de mercenaires) ou de façon plus discrète (exercice de diverses pressions et autres méthodes), font directement obstacle à la détente. La République arabe d'Egypte souligne l'importance de la résolution 31/91 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1976, intitulée "Non-intervention dans les affaires intérieures des Etats", et estime que le caractère très précis de cette résolution, que les Etats non alignés ont pris l'initiative de présenter, traduit une évolution dans le domaine du renforcement de la sécurité internationale car, par cette résolution, l'Assemblée générale a commencé à s'occuper d'aspects spécifiques de la sécurité internationale et a pris nettement position et énoncé des exigences déterminées. Il est logique de poursuivre cette tendance en ce qui concerne les autres éléments qui, pris dans leur ensemble, constituent "la sécurité mondiale".
2. Le relâchement de la tension internationale ne peut découler uniquement d'une détente entre les deux superpuissances ou entre les seuls Etats développés; les effets se feront sentir dans tous les Etats, du point de vue politique par l'application des principes de justice et d'égalité ainsi que celle des dispositions de la Charte des Nations Unies, et du point de vue économique par l'instauration d'un nouvel ordre économique équitable qui contribuera directement et constructivement au relâchement de la tension internationale.
3. Le désarmement est l'un des principaux domaines de la détente internationale. Jusqu'ici on note que, malgré la valeur que pourrait avoir la théorie classique de la dissuasion, l'accroissement de l'arsenal militaire se poursuit et les arsenaux nucléaires en particulier se multiplient à mesure que de nouveaux membres sont admis au club des puissances nucléaires. Compte tenu des réalités du moment, il est normal que la volonté de maintenir l'équilibre des forces à l'échelon régional joue un rôle dans l'accélération de cette course effroyable. Le danger immédiat, avant celui de l'annihilation de la race humaine par des armes nucléaires utilisées dans une éventuelle situation d'urgence, est que le coût des armements nucléaires représente actuellement une énorme partie des ressources nécessaires pour résoudre les problèmes de la faim, de la maladie, de la pauvreté et de l'ignorance dans le monde. La République arabe d'Egypte espère que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui doit avoir lieu en 1978 débouchera sur des résultats à la mesure des espérances des peuples du monde et permettra d'éliminer, ne fût-ce que progressivement, les risques d'annihilation, et de réaliser les ambitions de développement et de prospérité des peuples. L'Egypte est également d'avis que l'établissement de zones de paix et de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde est l'une des méthodes pratiques qui pourrait aider à réaliser cet objectif.

/...

III. Renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies et établissement de la confiance quant à ses possibilités :

1. L'Egypte applique une politique de renforcement du rôle du Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, préconise le respect et l'application des résolutions de cet organe et, souligne combien il importe que tous les Etats, petits et grands, se conforment aux résolutions du Conseil qui, si elles sont exécutées, assureront l'efficacité aux travaux du Conseil ainsi que la tranquillité et la stabilité à la société internationale.
2. L'Egypte souligne le caractère essentiel du rôle dévolu à l'Assemblée générale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.
3. L'Egypte attache une grande importance aux travaux de révision en cours, dont le but est de revoir et de rationaliser la façon dont l'ONU s'acquitte de ses fonctions, l'organisation des secteurs politique, économique et social de l'Organisation, qu'il s'agisse de la Charte des Nations Unies, du rôle de l'Organisation dans les opérations de maintien de la paix, de la réorganisation des secteurs économique et social ou de l'évaluation de la Stratégie internationale du développement. L'Egypte ne doute pas que ces travaux de révision ne démontrent la foi portée au rôle énergique et rationnel que l'ONU pourra jouer à l'avenir en rapport avec les nouvelles situations internationales.

IV. Etablissement et renforcement des chaînes de communication entre les hommes :

A cet égard, l'Egypte se concentre sur le temps et l'espace, aussi bien que sur la qualité et la quantité. Cet objectif peut être réalisé par l'adoption de mesures dans les domaines suivants :

1. L'établissement d'un système international efficace qui assure un bon courant d'information entre les Etats et les peuples sans préjudice de traditions nationales ou de règlements de sécurité. A cet égard, l'Egypte souligne combien il importe de réaliser des progrès pour ce qui est de l'établissement de règles relatives à la liberté de l'information par l'intermédiaire de l'ONU, domaine dans lequel les travaux achoppent depuis longtemps.
2. L'engagement pris par les Etats de respecter le patrimoine historique, les oeuvres d'art et le caractère national des cultures d'autres Etats, compte tenu de l'importance d'un rapprochement des diverses cultures par la coopération et les échanges et sur la base d'avantages mutuels.
3. Le renforcement du rôle et de la capacité des organisations internationales spécialisées s'occupant d'éducation, de communications, d'information, de culture et de tourisme en les considérant compte tenu de l'importance du rôle qu'elles jouent actuellement et du rôle qu'elles pourraient jouer à l'avenir, pour ce qui est d'offrir des possibilités de prises de contact au niveau international et de créer l'ambiance et les moyens nécessaires pour que les hommes de tous les pays arrivent à se comprendre.

FINLANDE

/Original : anglais/
/15 août 1977/

De l'avis du Gouvernement finlandais, d'importants résultats ont été obtenus en ce qui concerne l'établissement de structures pacifiques de la coopération internationale, qui fait partie intégrante du renforcement de la sécurité internationale. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui est plus qu'un simple symbole de détente, a encouragé cette coopération.

A la veille de la réunion de Belgrade qui sera le prolongement de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le Gouvernement finlandais juge important de poursuivre et d'approfondir le processus amorcé par l'Acte final de la Conférence signé à Helsinki. Pour sa part, la Finlande a procédé à l'application de toutes les dispositions de l'Acte final.

Le Gouvernement finlandais estime que les dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sont conformes aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies. Outre l'importance qu'elle revêt pour la coopération politique, économique, sociale et culturelle au niveau régional, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe devrait être considérée comme une contribution au renforcement de la paix et de la sécurité internationales à l'échelon mondial. Le Gouvernement finlandais est convaincu que ladite Conférence a déjà eu des effets positifs au-delà de l'Europe.

Partant de l'idée qu'il existe un rapport étroit entre le désarmement et le renforcement de la sécurité internationale, le Gouvernement finlandais considère que le désarmement est étroitement lié à la détente. Le processus de relâchement des tensions internationales a fait naître de nouvelles possibilités de faire progresser les efforts de désarmement. Inversement, la continuation fructueuse de la détente n'est guère concevable à la longue sans de substantiels progrès dans le contrôle des armements et le désarmement.

Etant donné ces considérations fondamentales, le Gouvernement finlandais a jugé bon d'accroître, dans les limites de ses modestes ressources, sa contribution aux efforts visant à assurer le contrôle des armements et le désarmement. Considérant que la prolifération des armes nucléaires constitue une grave menace à la sécurité internationale, la Finlande continue à considérer le Traité sur la non-prolifération comme le meilleur instrument dont on dispose pour écarter le danger que représente la propagation de ces armes. A cette fin, la Finlande a fait des propositions de nature à renforcer d'une façon générale les garanties nucléaires. Une autre solution viable pour arrêter la propagation des armes nucléaires, à savoir l'instauration de zones dénucléarisées, a fait l'objet d'une étude générale dont l'idée revient à la Finlande (A/10027/Add.1). Le Gouvernement finlandais exprime l'espoir que cette étude facilitera la création de telles zones.

La Finlande a continué à soumettre à la Conférence du Comité du désarmement les résultats d'un projet de recherche qu'elle exécute en vue de la création de moyens nationaux permettant d'assurer le contrôle des armes chimiques. Elle participe également aux travaux du groupe spécial d'experts en sismologie créé par la Conférence.

/...

Ayant signé et ratifié tous les accords multilatéraux en vigueur sur le contrôle des armements qui lui étaient ouverts, la Finlande a approuvé l'adoption par l'Assemblée générale de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles. Elle a signé la Convention de Genève le 18 mai 1977 et elle exprime l'espoir que cette convention recueillera l'adhésion la plus large possible. La Conférence d'examen des parties au Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol, qui s'est réunie récemment, a été, de l'avis du Gouvernement finlandais, couronnée de succès. Il est à espérer que les résultats de cette conférence donneront une nouvelle impulsion aux négociations en cours visant à assurer le contrôle des armements.

De toute évidence, l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer pour ce qui est de préserver et de renforcer la sécurité internationale. Toutes les mesures visant à développer les moyens dont elle dispose à cette fin méritent d'être approuvées par les Etats Membres. La session extraordinaire que l'Assemblée générale va prochainement consacrer au désarmement pourrait d'une façon importante donner plus d'éclat à la question de la sécurité internationale en encourageant la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous contrôle international. L'organe multilatéral le plus important en ce qui concerne les négociations relatives au désarmement, à savoir la Conférence du Comité du désarmement, continue à s'occuper de plusieurs des problèmes importants que posent le contrôle des armements et le désarmement. La limitation des armements stratégiques fait actuellement l'objet de négociations intensives et les pourparlers se poursuivent sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale. Tout en reconnaissant la complexité des problèmes en jeu, le Gouvernement finlandais déplore que ces négociations n'aient pas suffisamment progressé. Si des progrès étaient réalisés dans les négociations en cours sur le contrôle des armements et le désarmement avant la session extraordinaire de l'Assemblée générale, cette session aurait bien plus de chances d'avoir une issue heureuse.

Par rapport à sa population et à ses autres ressources, la Finlande a apporté une contribution considérable à la création et au fonctionnement des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Cet appui découle du fait que la Finlande croit fondamentalement au rôle capital de l'Organisation en ce qui concerne le maintien de la paix. La Finlande demeure disposée à apporter de telles contributions et à fournir de tels efforts pour renforcer le fondement politique et financier des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Gouvernement finlandais considère l'interaction économique comme un élément essentiel du fondement même des relations entre Etats. Le renforcement d'un tel fondement matériel de ces relations devrait être encouragé et facilité. Il est évident que lorsque les Etats se rendent compte de leurs intérêts communs, la sécurité s'en trouve accrue. Une coopération économique équitable, profitable à tous les participants, renforce cette unité d'intérêts et contribue également à la stabilité des relations internationales. Le Gouvernement finlandais souscrit entièrement à l'idée d'une interdépendance du développement et du désarmement. La poursuite de la course aux armements est contraire aux intérêts des Etats Membres en matière de sécurité et elle compromet également la réalisation des

/...

objectifs du développement auxquels les Etats Membres sont attachés. Enfin, la sécurité internationale dépend de la restructuration économique du monde. L'objectif d'un monde restructuré tel qu'il est envisagé par la résolution relative à l'instauration d'un nouvel ordre économique international sera sérieusement menacé si les rares ressources dont dispose le monde continuent à être détournées de leur destination première à des fins militaires.

HONGRIE

/Original : anglais/
/30 août 1977/

Le Gouvernement de la République populaire hongroise déploie des efforts continus en politique étrangère, en vue de contribuer activement à renforcer la paix et la sécurité internationales, à éliminer le recours à la force dans les relations internationales et à élargir et approfondir la coopération internationale.

Le Gouvernement de la République populaire hongroise développe ses relations bilatérales et intensifie ses activités au sein des organisations internationales conformément à la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, car elle estime que les visites réciproques et les réunions de haut niveau favorisent le renforcement de la sécurité internationale grâce à l'établissement de relations et au développement de la coopération entre Etats.

Les principes de la coexistence pacifique et d'une coopération mutuellement avantageuses fondées sur l'égalité acquièrent de plus en plus d'importance dans les relations internationales grâce aux efforts déployés par les Etats socialistes et autres Etats épris de paix.

Le Gouvernement hongrois continue d'approuver sans réserve le Programme de paix, adopté par le 25ème Congrès du parti communiste de l'Union soviétique qui tend à renforcer la paix et la sécurité, à sauvegarder la liberté et l'indépendance des peuples et à promouvoir la coopération multilatérale entre Etats.

Le renforcement de la sécurité internationale est une tâche de portée mondiale que tous les Etats et tous les continents contribueront à réaliser. La République populaire hongroise en tant qu'Etat européen socialiste accorde un grand intérêt à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et est en faveur de l'application intégrale des principes et recommandations énoncés dans l'Acte final de la Conférence. Pour sa part, le Gouvernement hongrois a pris et continuera de prendre des mesures pratiques à cette fin. Il estime que la réunion des représentants désignés par les Ministres des affaires étrangères des Etats participants qui doit s'ouvrir à Belgrade, le 4 octobre 1977, permettra aux Etats signataires de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki d'examiner, dans un esprit constructif, les résultats obtenus et l'expérience acquise en ce qui concerne l'application des recommandations formulées dans l'Acte final ainsi que d'envisager d'autres mesures.

/...

Le Gouvernement de la République populaire hongroise est convaincu qu'il convient dans le cadre des relations internationales de conclure de nouveaux accords et traités mutuellement avantageux et de prendre d'autres mesures susceptibles de contribuer à renforcer la sécurité internationale, à assurer la continuation du processus de détente et à le rendre irréversible, et à étendre la détente politique au domaine militaire.

Pour renforcer la paix et la sécurité internationales et promouvoir la solution des très vastes problèmes auxquels sont confrontés tous les peuples et particulièrement les pays en développement, le Gouvernement hongrois accorde une importance primordiale à la réduction de la course aux armements tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, ainsi qu'à l'adoption de mesures efficaces de désarmement. C'est dans cet esprit qu'il a participé à l'élaboration de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles et a été un des premiers Etats à la signer.

C'est également dans cet esprit que le Gouvernement hongrois appuie les initiatives prises par l'Union soviétique et d'autres pays socialistes en vue d'interdire la mise au point de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, à interdire et à détruire les armes chimiques et à interdire les essais d'armes nucléaires avec la participation de toutes les puissances dotées d'armes nucléaires. Tout en appuyant toutes mesures efficaces de désarmement en général, il accorde une attention particulière au désarmement dans le domaine nucléaire, en vue d'enrayer la menace d'une guerre nucléaire. C'est dans cette optique que le Gouvernement hongrois a proposé, en collaboration avec d'autres Etats parties au Traité de Varsovie, que les Etats signataires de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'engagent à ne pas être les premiers à utiliser les armes nucléaires l'un contre l'autre.

Le Gouvernement hongrois est d'avis que le succès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, débouchant sur la convocation d'une Conférence mondiale du désarmement, donnerait un nouvel élan aux négociations sur le désarmement.

Cependant, d'aucuns, soucieux d'accélérer la course aux armements, de fabriquer de nouveaux types d'armes et de gonfler les budgets militaires, empêchent que des progrès soient réalisés dans le renforcement de la sécurité internationale et que des changements positifs soient apportés dans les relations internationales. Les progrès en matière de désarmement sont également entravés par certaines tentatives d'obtenir des avantages unilatéraux dans le cadre des négociations sur le désarmement.

Pour renforcer la sécurité internationale, il faut tout d'abord intensifier la confiance mutuelle et la collaboration entre Etats. Les efforts déployés en ce sens sont contrecarrés par des mesures d'intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats et par des tentatives de relancer la guerre froide. Le Gouvernement de la République populaire hongroise est convaincu que si tous les Etats respectaient strictement le principe de non-intervention dans les affaires intérieures, ils contribueraient grandement à renforcer la sécurité

/...

internationale, à atténuer les tensions internationales et à assurer la coexistence pacifique, tandis que la violation de ce principe constitue une menace pour la paix.

Il ressort tout naturellement de ce qui précède que le Gouvernement hongrois approuve et appuie pleinement la proposition de l'URSS tendant à conclure un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales.

Le Gouvernement hongrois estime que la suppression des foyers de crise internationale et un règlement rapide et équitable des conflits internationaux par des moyens pacifiques revêtent une grande importance pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Sa position sur le règlement de la crise au Moyen-Orient et de la question de Chypre, ainsi que d'autres conflits internationaux, est bien connue et reste inchangée. Le Gouvernement hongrois continue d'appuyer la juste lutte que mènent les peuples africains pour la liberté, l'indépendance et l'élimination du racisme.

Le Gouvernement de la République populaire hongroise estime que l'examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale contribuera aussi à concrétiser les aspirations énoncées dans la Déclaration. A l'avenir, le Gouvernement hongrois saisira également toute occasion d'apporter une contribution aussi importante que possible au renforcement de la sécurité internationale et au succès des efforts déployés en faveur de la coexistence pacifique et d'une coopération internationale mutuellement avantageuse.

IRAK

/Original : anglais/
/19 août 1977/

Le Gouvernement irakien approuve et appuie les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, et notamment la dernière d'entre elles, la résolution 31/92, en faveur de laquelle il a voté. Le Gouvernement irakien ne se contente pas d'appuyer les principes et les dispositions énoncés dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, mais s'engage également à les mettre en pratique.

MALTE

/Original : anglais/
/16 mai 1977/

Le point de vue du Gouvernement maltais, eu égard au renforcement de la sécurité internationale, au respect des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux questions de non-armement et de désarmement, a été clairement exposé à plusieurs reprises à l'Organisation des Nations Unies et devant d'autres instances.

On souhaite attirer en particulier l'attention sur les passages ci-après extraits des dernières déclarations faites par la délégation maltaise à la trente et unième session de l'Assemblée générale :

a) "Nous restons attachés à l'objectif du désarmement, mais l'absence de progrès indique que nous devons nous concentrer plus sur l'action pragmatique, sur des approches politiques concertées, dans les diverses régions du monde, afin d'éliminer la méfiance et les causes de tension et ainsi, graduellement, réduire le besoin ressenti d'affrontement militaire des forces en opposition /A/31/PV.30, par. 177."

b) "Il est indispensable que nous arrêtions maintenant les priorités à venir. L'une demande que l'on concentre plus d'efforts sur des mesures concrètes et que, temporairement tout au moins, on s'attache moins à élaborer des théories. Une deuxième priorité consiste à déterminer des domaines de coopération où une action politique concertée a des chances de donner des résultats efficaces. Une troisième priorité consiste à mettre sur pied un mécanisme approprié pour donner suite aux décisions, sinon en effet les meilleures intentions resteront lettre morte /A/C.1/31/PV.54, p. 4-5."

/...

c) Il convient d'exercer des "efforts systématiques et simultanés pour réduire et éliminer le danger d'un conflit ouvert, en faisant disparaître les éléments les plus évidents qui pourraient provoquer l'explosion. Le même climat politique qui demande une réduction des forces sur terre devrait stimuler également une réduction des forces navales en mer /Ibid., p. 6/".

d) "... nous vivons à une époque où deux nations, même si elles sont très puissantes, ne peuvent édifier leur propre structure de paix. Les superpuissances doivent le comprendre et encourager la concertation politique entre tous les États intéressés d'une région donnée. La division n'engendre pas le succès; elle ne fait que créer des impasses. Lorsque les intérêts convergent, l'unité est réalisable /Ibid., p. 8/".

Le Gouvernement maltais applique fidèlement ces principes et s'emploie activement à les mettre en pratique.

A cette fin et sur la base des aspirations latentes vers un progrès social et économique pacifique, Malte a pris plusieurs initiatives sur le plan régional et mondial. On peut citer à cet égard :

a) Les réunions quadripartites des pays de la région centre méditerranéenne auxquelles d'autres pays voisins se montrent intéressés;

b) La poursuite du dialogue euro-arabe;

c) Le rôle déterminé de leader que Malte a joué à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en vue d'assurer l'extension de la détente à la région méditerranéenne et de gagner l'appui des superpuissances aux politiques de paix et d'unité dans la région;

d) L'accord entre les pays méditerranéens visant à la mise en place, à Malte, d'un centre de lutte contre la pollution de la Méditerranée par les hydrocarbures;

e) La suppression à compter de 1979 des bases militaires à Malte;

f) La fidélité inébranlable de Malte au principe du non-alignement;

g) Au niveau mondial, la déclaration historique reconnaissant le fond des mers et des océans, au-delà des limites de la juridiction nationale, comme étant le patrimoine commun de l'humanité;

h) L'offre de Malte d'accueillir l'Autorité internationale des fonds marins dont la création a été proposée.

/...

MONGOLIE

/Original : russe/
/22 août 1977/

Le Gouvernement de la République populaire mongole estime que la question de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale que l'Assemblée générale examine chaque année depuis sa vingt-cinquième session montre à l'évidence l'intérêt durable de cet important document qui confère aux Etats Membres de l'ONU l'obligation de s'employer constamment, conformément à la Charte, à renforcer la paix et la sécurité internationales.

Les pays de la communauté socialiste continuent à s'inspirer dans leur politique extérieure des dispositions de la Déclaration et prennent activement des initiatives concrètes visant à accroître la détente internationale en l'étayant par des mesures concrètes dans le domaine du désarmement et de l'application des principes de la coexistence pacifique grâce à une coopération internationale mutuellement avantageuse et fondée sur l'égalité des droits en matière économique, scientifique et technique et dans d'autres sphères d'activités créatrices.

Les efforts que les pays socialistes et toutes les forces progressistes et éprises de paix font résolument dans ce sens ont abouti, depuis l'adoption de la Déclaration, à des progrès notables sur le plan international. La menace d'une nouvelle guerre mondiale s'est considérablement atténuée. La victoire qui a couronné la lutte de libération nationale menée par les peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea a mis fin à ce qui constitue depuis la deuxième guerre mondiale la plus vaste aventure néo-colonialiste des forces impérialistes. Il s'est ainsi créé un climat favorable pour un assainissement décisif du climat international, non seulement en Asie mais aussi dans le monde entier. Les peuples africains ont également remporté de grands succès dans leur lutte anticolonialiste. Ces succès ont notamment été obtenus par des Etats pacifiques et progressistes comme la République populaire d'Angola et la République populaire du Mozambique.

L'Acte final adopté conjointement par les participants à la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe a posé les bases en vue de la transformation de l'Europe en un continent de paix et de coopération reposant sur l'égalité des droits. L'application effective des accords réalisés à Helsinki aura sans aucun doute une heureuse influence sur le cours des événements dans d'autres régions du monde également.

Le Gouvernement de la République populaire mongole estime que, vu la situation qui règne actuellement en Asie, l'application de mesures suivies destinées à renforcer la paix sur ce continent est d'une importance décisive pour la sécurité mondiale. L'urgence de ces mesures tient avant tout à la persistance, sur ce continent où les affrontements militaires n'ont pratiquement pas cessé depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, de dangereux foyers de tension et de conflits. La situation explosive au Moyen-Orient qu'aggravent toujours davantage les visées expansionnistes non dissimulées des milieux dirigeants israéliens et la complaisance manifeste des Etats-Unis et des forces sionistes devant ces tentatives d'agression,

/...

suscite une inquiétude croissante dans le monde. Le cours des événements dans cette région atteste une fois de plus la nécessité de parvenir au plus tôt à un règlement politique général de ce problème, prévoyant le retrait inconditionnel des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967, la garantie au peuple arabe de Palestine de ses droits nationaux légitimes, y compris son droit à l'autodétermination, la création de son propre Etat et le respect du droit qu'ont tous les Etats de la région à une existence indépendante. Il est indispensable que la Conférence de Genève sur la paix reprenne ses travaux avec la participation de toutes les parties directement intéressées, y compris celle de l'OLP dès le début.

Un règlement positif du problème coréen a un grand rôle à jouer dans le renforcement de la paix et de la sécurité en Asie. La présence des troupes des Etats-Unis d'Amérique en Corée du Sud est l'obstacle fondamental à une réunification pacifique et démocratique de la Corée. Le Gouvernement de la République populaire mongole estime que la résolution 3390 B (XXX) de l'Assemblée générale doit être appliquée de façon à éliminer définitivement toute présence étrangère de ce genre dans la péninsule coréenne.

La République populaire mongole, qui estime que la dissolution officielle de l'OTASE, décidée récemment, est une nouvelle preuve du verdict historique de notre époque, préconise la suppression de toutes les bases militaires ainsi que la fin de toute présence militaire étrangère, car ces deux éléments compromettent la paix et la sécurité, l'indépendance nationale et le progrès social des peuples du continent.

Il faut maintenant à son avis que les Etats d'Asie redoublent d'efforts sur le plan bilatéral comme sur le plan multilatéral pour contribuer à une normalisation poussée de la situation sur le continent et à un règlement rapide des questions pendantes, de manière que l'Asie devienne une zone de paix et de coopération durables.

Les relations qu'ont entre eux les pays d'Asie doivent reposer sur les principes de la renonciation à l'emploi de la force dans les relations entre Etats, du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, du développement d'une coopération mutuellement avantageuse et fondée sur l'égalité des droits ainsi que sur le droit imprescriptible des peuples à jouir librement de leurs ressources naturelles. L'ONU peut jouer un rôle constructif en unissant les efforts déployés par les Etats d'Asie de façon à resusciter l'esprit qui animait la Conférence historique de Bandung et à en appliquer les principes aux relations entre les Etats du continent.

L'initiative prise par l'Union soviétique en vue de la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales qui a été largement appuyée par la communauté internationale a une grande importance pour la cause de la paix et de la sécurité universelles. A notre avis, la conclusion d'un tel traité contribuerait dans une large mesure à raffermir la confiance mutuelle entre les Etats et à établir ainsi une base solide à la coopération pacifique entre les Etats, à la défense et au renforcement de la souveraineté et de l'indépendance, surtout de celles des petits pays, soumis par le passé à l'impudent arbitraire des Etats impérialistes.

/...

Détente et course aux armements sont deux processus diamétralement opposés, qui ne sauraient aller de pair. Toujours activée par les milieux militaires et industriels des Etats-Unis et des autres pays occidentaux, la course aux armements risque de saper la détente internationale, les fondements mêmes de la paix et de la sécurité dans le monde. Bien plus, elle risque de réduire à néant l'efficacité des mesures déjà adoptées dans le domaine du désarmement. Une telle situation exige que tous les Etats s'unissent et redoublent d'efforts pour trouver des moyens efficaces de faire cesser la course aux armements et de régler le problème du désarmement. Il nous apparaît que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et la Conférence mondiale du désarmement, dont la convocation doit être examinée par l'Assemblée générale au cours de cette session extraordinaire, peuvent contribuer au règlement de ces problèmes.

Parmi les efforts pour éloigner encore le danger d'une guerre nucléaire, les pourparlers entre l'URSS et les Etats-Unis sur la limitation des armements stratégiques revêtent une importance décisive. Le Gouvernement de la République populaire mongole considère que les pourparlers consacrés à la mise au point d'un nouvel accord sur la limitation des armes stratégiques offensives peuvent aboutir si les deux parties se fondent sur l'Accord de Vladivostok, autrement dit sur les principes de l'égalité et de la sécurité pour tous.

La décision prise par l'Administration des Etats-Unis de développer la production de nouveaux types d'armes de destruction massive, tels le "missile de croisière" et la bombe à neutrons est contraire à l'esprit de ces pourparlers historiques, à la volonté de la communauté internationale, au sens de l'histoire. L'Organisation des Nations Unies doit prendre conscience des risques que cette nouvelle phase de la course aux armements fait peser sur la paix et le bien-être de l'humanité. Elle doit entreprendre, dès la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, des mesures concrètes et efficaces pour l'élaboration, à partir du projet présenté par l'Union soviétique, d'un accord international interdisant la mise au point et la production de nouveaux types d'armes et systèmes d'armes de destruction massive. La République populaire mongole considère qu'il serait important, pour éloigner le danger de guerre, qu'à titre préventif et complémentaire, tous les participants de la Conférence d'Helsinki concluent un accord par lequel ils s'engageraient à ne pas être les premiers à utiliser l'un contre l'autre les armes nucléaires, comme il a été proposé par les Etats parties au Traité de Varsovie.

La République populaire mongole considère que les manoeuvres sans cesse renouvelées des forces impérialistes et racistes, allant jusqu'aux provocations armées, contre l'indépendance et la souveraineté des pays africains qui sont à l'avant-garde du mouvement pour la libération nationale et le progrès social, représentent une menace à la paix et à la sécurité non seulement en Afrique, mais dans le monde entier. Ce risque est notamment inscrit dans la poursuite des actes d'agression commis par les forces impérialistes et les régimes racistes contre la République populaire du Mozambique, la République populaire d'Angola et d'autres Etats africains souverains. La République populaire mongole considère à ce sujet que l'Assemblée générale doit soutenir les décisions prises par le Conseil de sécurité et les autres organes de l'ONU qui ont condamné ces actes d'agression.

Pour garantir la paix et la sécurité dans le monde, on dispose d'un fondement matériel solide : la coopération entre Etats, mutuellement profitable, sur un pied d'égalité, qui s'exerce dans les relations commerciales et économiques internationales. C'est pourquoi l'ONU doit prêter une attention particulière à la création, à l'échelle mondiale, d'un nouvel ordre économique international exempt de discrimination, d'exploitation et d'arbitraire. En soutenant la juste lutte des pays en développement dans ce domaine, l'ONU doit, à notre avis, contribuer plus activement à faire passer dans les relations économiques internationales les valeurs de progrès qui se font jour dans les relations entre Etats socialistes et dans leur coopération avec d'autres pays.

Nous sommes convaincus que l'Organisation des Nations Unies, instrument de paix et de coopération internationale, se doit d'accroître encore l'efficacité de ses activités, pour contribuer concrètement à l'action des forces éprises de paix contre les tentatives des milieux agressifs et réactionnaires visant à paralyser l'évolution positive de la vie internationale, à faire revenir le monde au temps de la "guerre froide", à intensifier encore la course aux armements et à s'ingérer, sous couleur de détente, dans les affaires intérieures des autres Etats.

La République populaire mongole continuera à diriger ses efforts vers une mise en oeuvre harmonieuse des buts et principes de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.

PAYS-BAS

/Original : anglais/

/11 mars 1977/

Nos pays tiennent à réitérer les réserves qu'ils ont formulées au sujet de la répétition annuelle du débat relatif au point de l'ordre du jour intitulé "Application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale". Ces débats annuels ont peu à peu sapé l'unanimité qui faisait la force et la valeur de la Déclaration originale. Celle-ci avait résulté de négociations prolongées qui avaient abouti à un équilibre fragile. Nous considérons que la Déclaration se suffit à elle-même et que les débats ultérieurs, qui sont bien souvent des répétitions à l'Assemblée générale de débats qui se sont déroulés ailleurs, n'ont pas facilité la réalisation des objectifs de la Déclaration 2/.

2/ Réponse communiquée au nom des neuf Etats Membres qui sont membres des communautés européennes. Cette déclaration a été faite pour la première fois à la Première Commission à titre d'explication de vote, le 10 décembre 1976, par le représentant des Pays-Bas parlant au nom des neuf Etats Membres.

/...

POLOGNE

/Original : anglais/

/4 août 1977/

1. Réaffirmant la très grande importance qu'il ne cesse d'attacher au renforcement de la sécurité internationale, le Gouvernement de la République populaire de Pologne tient à réitérer que ses efforts dans ce domaine s'inspirent invariablement des buts et principes de la Charte des Nations Unies, des recommandations faites dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale qui figure dans la résolution 2734 (XXV) de l'Assemblée générale et des dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Le Gouvernement polonais estime que malgré les conflits existants et certains phénomènes négatifs, l'évolution de la situation internationale s'est orientée essentiellement ces derniers temps vers la recherche de la détente et de solutions constructives aux problèmes internationaux épineux. Comme de nombreux autres gouvernements, le Gouvernement polonais considère la politique de détente et de coexistence pacifique des Etats dotés de systèmes économiques et sociaux différents comme la seule voie rationnelle ouverte au développement des relations internationales dans le monde moderne. Il prend donc note avec une profonde satisfaction des nouveaux progrès de cette politique.

Le Gouvernement polonais est convaincu que tous les gouvernements devraient continuer à s'attacher à assurer l'irréversibilité de la détente et à consolider ses réalisations positives, faute de quoi tous les efforts visant à renforcer la paix et la sécurité internationales et à résoudre les autres grands problèmes qui confrontent le monde d'aujourd'hui seraient vains.

2. Des tentatives constantes en vue de renforcer la paix et la sécurité et d'élargir une coopération internationale équitable en Europe ont constitué un aspect important de la politique poursuivie par le Gouvernement de la République populaire de Pologne.

C'est ce qu'atteste la continuité de ses efforts pour appliquer pleinement les principes et dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). En application des décisions respectives de la Diète (Seym) et du gouvernement, des mesures décisives ont été prises pour donner effet à ces principes et dispositions aux niveaux unilatéral, bilatéral et multilatéral.

Dans ses efforts pour donner complètement effet à toutes les dispositions de l'Acte final de la CSCE, la Pologne insiste tout particulièrement pour que tous les signataires de l'Acte final attachent l'importance voulue à la Déclaration de principes qu'il contient et l'appliquent de façon suivie, car elle est l'un des fondements essentiels sur lesquels instaurer la sécurité et une large collaboration en Europe.

/...

En partant de ces principes, la Pologne est parvenue dans de très nombreux cas à renforcer sa collaboration avec les Etats signataires de l'Acte final tant dans le domaine des relations politiques, économiques, scientifiques, techniques et culturelles que dans celui des contacts humains. Cette coopération est devenue un important élément moteur du processus de normalisation des relations internationales et de consolidation de la coexistence pacifique des Etats dotés de régimes socio-économiques différents.

Parallèlement, la Pologne a continué à s'efforcer d'élargir et de renforcer les fondements juridiques et politiques internationaux de la détente et de la coexistence pacifique, notamment en concluant des traités bilatéraux de coopération et de développement des relations amicales avec d'autres Etats et en adoptant des déclarations à ce sujet, car non seulement de tels instruments créent et fortifient les structures politiques de la sécurité et de la coopération internationale mais encore ils fraient largement la voie à une collaboration plus poussée entre les Etats.

Dans le cadre des efforts bilatéraux visant à renforcer la sécurité en Europe, le Gouvernement de la République populaire de Pologne attache une importance spéciale aux progrès de la normalisation des relations avec la République fédérale d'Allemagne, car elle considère que ce processus est l'un des facteurs déterminants de la situation dans l'ensemble de l'Europe. Le Gouvernement de la République populaire de Pologne entend soutenir les efforts visant à favoriser la poursuite de ce processus; il demeure convaincu que la République fédérale d'Allemagne continuera à s'efforcer, avec une égale constance, à renforcer les fondements de la paix et de la sécurité en Europe et qu'à cette fin elle saura efficacement écarter les tendances politiques qui auraient pour effet de perturber le processus de normalisation des relations mutuelles.

Le Gouvernement de la République populaire de Pologne tient à affirmer une fois de plus que les traités et accords conclus par la Pologne et les autres Etats socialistes avec la République fédérale d'Allemagne, de même que l'Accord quadripartite sur Berlin-Ouest, représentent une contribution extrêmement importante au renforcement de la détente en Europe. L'observance et l'application rigoureuses de ces traités et accords continuent à permettre la réalisation de cet objectif et constituent un indispensable facteur de sécurité pour l'Europe.

3. En collaboration avec ses alliés, la Pologne est prête à faire de nouveaux efforts pour renforcer la paix et la sécurité en Europe.

Cet engagement qu'elle a pris avec ses alliés figure expressément dans la Déclaration intitulée "Pour de nouveaux horizons dans la détente internationale, pour l'édification de la sécurité et le développement de la coopération en Europe" qui a été adoptée, en novembre 1976, à la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie.

La proposition contenue dans la Déclaration tendant à ce que les Etats signataires de l'Acte final de la CSCE signent un traité par lequel ils s'engageraient à ne pas être les premiers à utiliser des armes nucléaires les uns contre

les autres constitue une des initiatives les plus clairvoyantes et déterminantes pour le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde entier. Sa concrétisation renforcerait la confiance mutuelle et réduirait le danger de guerre, en particulier de guerre nucléaire, sans porter atteinte aux intérêts d'un Etat quelconque. Cette proposition qui a été largement appuyée par l'opinion publique demande à être examinée d'urgence et sérieusement par les Etats intéressés.

Il y aurait beaucoup à gagner à adopter pour la normalisation des relations en Europe et pour leur développement, les mesures proposées par les Etats participant au Traité de Varsovie pour mettre fin à la division du monde en blocs militaires ennemis et empêcher le développement ou la multiplication des groupements et alliances militaires et politiques de caractère exclusif.

Tout comme d'autres Etats socialistes, la Pologne pense que l'expansion de la collaboration multilatérale entre tous les Etats et peuples d'Europe est d'une importance capitale pour le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe. Et c'est pourquoi elle appuie résolument et activement les efforts tendant à organiser, conformément à une proposition de l'URSS, des conférences pancuropéennes sur la protection de l'environnement, les transports et l'énergie. La Pologne pense en outre que pour normaliser totalement et intensifier la coopération économique en Europe, il est indispensable qu'un accord soit conclu entre le CAEM et la CEE et leurs Etats membres respectifs, sur les principes qui doivent régir leurs relations mutuelles.

4. La réunion des représentants d'Etats participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui doit se tenir à Belgrade en 1977, devrait jouer un rôle important dans le renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe. De l'avis du Gouvernement polonais, cette réunion devrait favoriser un échange de vues sur les résultats positifs tirés de l'application de l'Acte final de la CSCE ainsi qu'une nouvelle amélioration des relations et le renforcement de la collaboration multilatérale. Les participants à cette réunion devraient s'efforcer d'un commun accord de procéder à un échange objectif et constructif d'opinions en vue de consolider la détente, de rechercher le meilleur moyen d'appliquer intégralement le programme esquissé dans l'Acte final et de poursuivre le processus multilatéral de renforcement de la paix et de la sécurité et de développement de la coopération en Europe qui a été engagé à Helsinki; un tel échange de vues servirait les intérêts de tous les Etats participants à la CSCE comme ceux de l'Europe et du monde entier.

5. Pour que la détente soit renforcée en Europe, il faut qu'elle soit complétée par la détente dans le domaine militaire, le relâchement de la confrontation militaire actuelle, surtout en Europe centrale, et la réduction du potentiel militaire accumulé dans la région.

C'est pourquoi le Gouvernement de la République populaire de Pologne attache une importance particulière aux négociations qui ont lieu actuellement à Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale. Le fait qu'elles n'aient pas encore donné les résultats escomptés préoccupe gravement le Gouvernement de la République populaire de Pologne.

/...

La Pologne et les autres Etats socialistes ont déployé tous les efforts possibles pour assurer le progrès de ces négociations. Ils ont montré leur volonté de parvenir à une solution de compromis en ce qui concerne des réductions substantielles des forces armées et des armements dans cette région de l'Europe, sur une base de réciprocité et sans que la sécurité d'un Etat quelconque en soit réduite. Outre les propositions qu'ils ont faites concernant des solutions générales, ils en ont fait d'autres concernant l'adoption de mesures partielles pendant la poursuite des négociations et des travaux relatifs à un accord de réduction, notamment en ce qui concerne la décision extrêmement importante de ne pas accroître l'importance numérique des forces armées du Pacte de Varsovie et de l'OTAN en Europe centrale.

Le Gouvernement polonais considère les négociations de Vienne comme l'un des moyens les plus importants de renforcer la sécurité en Europe. Il est également profondément convaincu que ces négociations permettront de réduire le volume des troupes et des armements accumulés en Europe centrale, sans porter atteinte à l'équilibre actuel et au rapport de forces qui, forgé par l'histoire, est un facteur de paix en Europe et revêt une importance énorme pour la sécurité du reste du monde.

6. Lorsqu'il s'efforce de renforcer les conditions de paix et de sécurité en Europe, le Gouvernement de la République populaire de Pologne est animé de la conviction profonde qu'il sert de cette manière la cause de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale.

Le Gouvernement polonais fournit également son appui aux efforts déployés par d'autres Etats pour élargir la détente et renforcer la paix et la sécurité sur d'autres continents. Le groupe des Etats non alignés joue un rôle prédominant dans la réalisation de ces efforts. Le Gouvernement polonais s'est félicité des résultats de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui représentent une contribution importante au renforcement de la sécurité mondiale et à l'établissement de relations internationales équitables.

Parmi les propositions qui ont été faites en vue de renforcer la sécurité à l'échelle mondiale, le projet de traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales, présenté par le Gouvernement soviétique, est particulièrement important. Le Gouvernement de la République populaire de Pologne est fermement convaincu que la conclusion de ce traité servirait les intérêts de tous les Etats et la cause du renforcement de la paix et de la sécurité internationale.

Ce traité contribuerait à favoriser l'application du principe du non-recours à la force comme règle fondamentale et inviolable des relations internationales. Son adoption dans la forme proposée par le Gouvernement soviétique équivaldrait à donner au principe du non-recours à la force un contenu conforme aux exigences de notre époque, surtout si l'on met l'accent sur les relations entre ce principe et l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive ainsi que l'obligation de réduire la confrontation militaire et de prendre des mesures spécifiques dans le domaine du désarmement. Etant donné qu'il trouve son origine dans la progression même du processus de détente,

/...

ce traité serait un instrument efficace pour propager la détente sur tous les continents et consolider ainsi le processus à l'échelle universelle. Ce traité signifierait également pour tous les Etats, petits et grands, une garantie plus grande de sécurité et il renforcerait le climat de paix et de confiance mutuelle. Il faciliterait le règlement des situations de conflit actuelles et éventuelles sur une base non militaire, par des moyens pacifiques.

En exprimant son appui total au traité proposé, le Gouvernement polonais confirme qu'il est prêt à poursuivre les travaux en collaboration avec d'autres Etats et sans retard en vue d'élaborer le texte de ce traité.

7. Tout en adoptant des mesures pour empêcher le déclenchement de nouveaux conflits armés, il faut poursuivre avec détermination les efforts tendant à éliminer les foyers actuels de guerre, afin de parvenir à un règlement pacifique et juste des tensions et des conflits actuels.

Il est toujours nécessaire et urgent de parvenir à un règlement complet et durable du conflit qui existe au Moyen-Orient. Les éléments de base d'un tel règlement devraient être le principe de l'inadmissibilité des annexions territoriales réalisées au moyen de la guerre, le retrait d'Israël des territoires arabes occupés, la réalisation des droits inaliénables du peuple arabe palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat, et la garantie pour tous les Etats de la région du droit à une existence indépendante et à la sécurité.

La Pologne estime que la Conférence de Genève doit reprendre rapidement avec la participation sur un pied d'égalité de l'Organisation de libération de la Palestine dès le début de la Conférence.

Le Gouvernement de la République populaire de Pologne est convaincu que la participation du contingent de l'Armée polonaise aux Forces de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient sert effectivement le but recherché qui est d'empêcher l'éclatement d'un nouveau conflit armé et de parvenir à un règlement durable et juste.

La Pologne appuie résolument tous les efforts tendant à apporter une solution politique juste aux autres situations de crise qui contiennent en elles-mêmes les germes de conflits armés.

8. De l'avis du Gouvernement de la République populaire de Pologne, le renforcement de la paix et de la sécurité internationales nécessite un vaste programme d'action dans plusieurs domaines. Parmi ceux-ci, l'élimination finale des séquelles du colonialisme et du néo-colonialisme et les luttes déterminées contre toutes les manifestations du racisme et de l'apartheid occupent une place d'importance particulière.

De nouveaux efforts sont nécessaires pour établir un nouvel ordre économique dans le monde, en tenant dûment compte des intérêts de tous les Etats.

/...

Il est également très important d'éduquer les jeunes générations dans un esprit de paix et de respect pour les autres nations.

Le Gouvernement polonais n'épargne aucun effort pour résoudre ceux des plus grands problèmes de l'humanité qui ont une importance fondamentale pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationale.

9. Parmi les objectifs les plus urgents de l'action entreprise pour renforcer la sécurité internationale, continue à figurer l'adoption de mesures efficaces pour arrêter la course aux armements et obtenir le désarmement. Ce sont ces questions que le Gouvernement de la République populaire de Pologne considère comme extrêmement importantes, comme il le montre en participant aux négociations multilatérales internationales et en contribuant à l'élaboration d'accords pertinents.

Le Gouvernement polonais suit attentivement le déroulement des négociations entre l'URSS et les Etats-Unis sur la limitation des armes stratégiques et il appuie par conséquent les principes formulés à Vladivostok, qui constituent une juste base pour de nouveaux accords. Un accord sur cette question qui exclurait la possibilité d'avantages unilatéraux et limiterait à l'avenir la course aux armements stratégiques, fondée sur les techniques les plus récentes, serait conforme aux intérêts des participants au dialogue ainsi que de tous les autres Etats. En fait, il constituerait un facteur essentiel de stabilité pour la sécurité internationale et une impulsion pour de nouveaux progrès du processus de la détente dans le monde. De même, cet accord ouvrirait de nouvelles possibilités de détente militaire et encouragerait les négociations de désarmement dans de nombreux domaines.

C'est avec une profonde satisfaction que le Gouvernement polonais a accueilli la conclusion et l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles. Ayant été l'un des premiers signataires de cette Convention, le Gouvernement polonais a réaffirmé l'importance qu'il y attache. Cette Convention ainsi que les autres travaux qui se poursuivent sur l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive ou de nouveaux systèmes composés de telles armes, représentent une tendance extrêmement importante et encourageante des efforts de désarmement. Cela devrait permettre non seulement de limiter les possibilités de détourner à des fins militaires les progrès constamment réalisés par la science, mais aussi d'assurer que les moyens de recherche et de développement dont disposent plusieurs Etats soient appliqués uniquement à des fins pacifiques, au bénéfice des générations présentes et à venir.

La Pologne attache une grande importance à la décision de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. La position du Gouvernement polonais sur cette dernière question a été exposée dans la réponse qu'il a présentée en avril 1977 en application de la résolution 31/189. Le Gouvernement polonais souhaite réaffirmer qu'il est convaincu que la convocation de cette session extraordinaire marquerait une étape importante et constructive dans les efforts déployés dans le monde entier pour limiter la course aux armements, obtenir le désarmement et convoquer une conférence mondiale du désarmement.

Une question qui préoccupe vivement le Gouvernement polonais est celle du danger croissant de la prolifération des armes nucléaires. La Pologne estime que la poursuite d'efforts résolus est nécessaire pour obtenir l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et pour le renforcer, afin d'assurer l'application de sauvegardes effectives pour que l'énergie nucléaire soit utilisée exclusivement à des fins pacifiques et pour empêcher que de nouveaux Etats puissent acquérir des armes nucléaires, ce qui aurait effectivement de graves conséquences pour la cause de la paix et de la sécurité internationales.

C'est cette grave préoccupation qui détermine l'engagement total du Gouvernement polonais à soutenir les efforts qui visent à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires, à améliorer le système de sauvegardes de l'AIEA et à assurer que le transfert international de matières, d'installations et de techniques nucléaires se fasse exclusivement à des fins pacifiques. Par ailleurs, le Gouvernement polonais se déclare fermement en faveur d'un large développement de la collaboration internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de la mise à la disposition de tous les Etats de ses avantages.

10. Le Gouvernement de la République populaire de Pologne se déclare prêt à contribuer davantage et de manière suivie au renforcement de la sécurité internationale. A cet égard, il attache une grande importance au fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. Profondément désireux de continuer à adhérer strictement aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, le Gouvernement polonais continuera à utiliser les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies comme un instrument efficace pour renforcer la paix et la sécurité internationales. En poursuivant cet objectif, il réaffirme qu'il est prêt à collaborer avec tous les Etats Membres de l'Organisation.

REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

/Original : arabe/

/11 avril 1977/

1. L'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale doit se faire dans le cadre de la Charte des Nations Unies et de ses principes fondamentaux sous le contrôle effectif de l'ONU et sur une base internationale.

2. Pour parvenir à cette noble fin, il convient d'éliminer les principaux obstacles à l'application intégrale de cette Déclaration qui découlent de l'existence de foyers internationaux de tension et qui sont essentiellement le fait des forces de l'impérialisme, du colonialisme, du néo-colonialisme, du colonialisme de peuplement, du sionisme et du racisme ainsi que de toutes les autres formes de domination étrangère qui ont recours aux pressions, à la force ou à la menace pour contrecarrer la libération politique, économique et sociale des nations et pour les priver de leur droit naturel à la liberté, à la dignité et à l'autodétermination, comme c'est le cas pour notre peuple arabe de Palestine.

/...

3. L'instauration d'un nouvel ordre politique et économique international devrait contribuer au renforcement de la sécurité et de la paix internationales surtout si cet ordre se fonde sur la justice et l'égalité et vise à réduire les inégalités et les déséquilibres qui existent actuellement entre les Etats Membres et qui donnent lieu à une exploitation effrénée des ressources et des richesses naturelles de certains Etats.

4. Le désarmement général et complet et surtout l'élimination des armes nucléaires sous contrôle international efficace constituent une garantie réelle pour la sécurité et la paix internationales et la communauté internationale doit, à ce propos, accorder une importance toute particulière à la session extraordinaire dont l'Assemblée générale a demandé la convocation pour 1978 en vue d'étudier les questions relatives au désarmement et d'élaborer des principes directeurs et des solutions efficaces à soumettre à la Conférence internationale qui se tiendra au lendemain de cette session, pour qu'elle y donne suite.

5. A cette fin, il convient - en tout premier lieu - de mettre totalement et immédiatement fin à toutes les expériences nucléaires et d'interdire, sans ambiguïté, l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires, chimiques, bactériologiques et autres armes de destruction massive ainsi que des autres armes de ce type, ce jusqu'à l'entrée en vigueur d'un traité international visant l'interdiction des expériences nucléaires.

6. Il existe un lien étroit entre le renforcement de la sécurité internationale en Europe et son renforcement dans d'autres régions où existent des foyers de tension, comme la Méditerranée et le Moyen-Orient. Il convient, à ce propos, de prier instamment les Etats parties à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe d'appliquer intégralement les dispositions de l'Acte final d'Helsinki relatives à la Méditerranée. Il faut également que les pays du Tiers Monde se consultent afin d'adopter une position commune reflétant leurs aspirations en prévision de la Conférence de Belgrade qui doit se réunir en 1977 pour examiner les résultats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en prenant conscience des rapports fondamentaux existant entre l'application des dispositions susmentionnées et l'établissement des conditions préalables à l'élimination des foyers de tension et des séquelles de l'agression dans la région.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne considère que ces bases et principes peuvent contribuer à ouvrir la voie à l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

Original : anglais
27 juin 1977

Depuis que l'Assemblée générale a adopté, à sa vingt-cinquième session, le 16 décembre 1970, la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, la situation internationale s'est considérablement améliorée. Des progrès notables

/...

ont été réalisés dans l'instauration d'une paix durable et du progrès social. La République démocratique allemande a contribué à la réalisation de ces progrès et participera activement, à l'avenir, à la consolidation et à la poursuite de l'oeuvre accomplie.

Pour renforcer encore davantage la sécurité internationale dans le sens de la Déclaration des Nations Unies, il est nécessaire d'interdire l'agression et l'emploi de la force dans les relations entre les Etats, d'observer les principes de la souveraineté nationale, du respect de l'intégrité territoriale des autres Etats et de la non-intervention dans leurs affaires intérieures et d'appuyer les peuples dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination sur le plan national et social. Il est indispensable d'adopter des mesures pour la limitation des armements et pour le désarmement afin de stabiliser la détente politique et de la rendre irréversible.

Le grand nombre de traités bilatéraux et multilatéraux conclus entre les Etats constitue une des bases de la sécurité internationale. Pour que ces accords soient efficaces, il faut certainement que toutes les parties intéressées respectent les obligations internationales prises et créent ainsi les conditions de confiance nécessaires à la conclusion d'accords internationaux toujours plus larges. La politique de coexistence pacifique et de détente progresse malgré de multiples difficultés. Nous ne pouvons cependant négliger le regain d'activités des milieux impérialistes qui continuent à considérer la guerre comme un moyen de renforcer leurs intérêts égoïstes, accélèrent la course aux armements et sont prêts à relancer l'humanité dans la "guerre froide". Toutes les forces qui, quelles que soient leurs différences idéologiques, souscrivent au principe de la coexistence pacifique entre les Etats et les peuples doivent contrecarrer par tous les moyens l'action de ces milieux.

Dans la résolution relative à l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale adoptée à la trente et unième session, l'Assemblée générale se félicite du succès de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et invite les Etats qui ont participé à la Conférence à appliquer toutes les dispositions de l'Acte final.

La République démocratique allemande oeuvre inlassablement et à bon escient pour l'application des principes et des recommandations de l'Acte final, tant dans ses relations bilatérales que dans ses relations multilatérales. La RDA considère le développement des relations contractuelles et la tenue régulière de consultations politiques entre les Etats participant à la Conférence comme particulièrement importants pour la mise en oeuvre des résultats obtenus à Helsinki. L'organisation de congrès paneuropéens dans le domaine de l'énergie, des transports et de l'environnement présenterait de l'intérêt pour tous les peuples du continent.

Il ne fait pas de doute que l'Acte final constitue un programme à long terme pour le développement des relations entre les Etats sur la base des principes de la coexistence pacifique. La Conférence de Belgrade en particulier devrait être considérée dans ce contexte. Cette conférence ne devrait donc pas seulement analyser ce qui a été fait jusqu'ici mais élaborer des recommandations et des

/...

propositions concrètes touchant les questions de la coopération future. Pour renforcer la sécurité et développer la coopération il faut qu'une atmosphère constructive et créatrice règne à la réunion de Belgrade.

En contribuant activement à l'amélioration de la situation sur le continent européen, la République démocratique allemande ne perd jamais de vue l'objectif proclamé par les Nations Unies, consistant à étendre la détente au monde entier. La République démocratique allemande appuie donc la proposition de l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force, proposition à laquelle les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont répondu positivement dans leur majorité. Cette initiative est une nouvelle preuve de la politique de paix que l'Union soviétique a poursuivie sans arrêt depuis la grande révolution socialiste d'Octobre, dont le monde entier célèbre cette année le 60ème anniversaire. L'application de la proposition soviétique contribuerait de manière décisive à faire de la renonciation à la force une loi inviolable régissant les activités des Etats.

Le succès des efforts visant à consolider la détente politique et à l'étendre au monde entier dépend, à long terme, de l'arrêt de la course aux armements. Dans leur Déclaration de Budapest de novembre 1976, les Etats participants au Traité de Varsovie ont dit :

"La tâche la plus urgente du monde contemporain reste l'arrêt de la course aux armements et la réalisation du désarmement, en premier lieu du désarmement nucléaire, l'élimination du danger d'une guerre mondiale. Sans cela, on ne peut pas rendre réellement irréversibles les tendances positives de l'évolution des relations internationales, on ne peut pas assurer une véritable sécurité dans le monde." (A/31/431 - S/12255, annexe I, p. 6 et 7.)

La Déclaration découle de son objectif final, qui est un désarmement général et complet. Elle contient des principes directeurs pour des négociations internationales supplémentaires tout en indiquant les moyens de résoudre rapidement certains problèmes.

Cela étant, la République démocratique allemande souhaite appeler l'attention sur la proposition adressée aux Etats signataires de l'Acte final d'Helsinki et selon laquelle chaque Etat s'engagerait à ne pas utiliser le premier une arme nucléaire contre les autres. Cela contribuerait à renforcer la sécurité en Europe et dans les autres régions du monde. L'engagement de ne pas augmenter le nombre de membres du Pacte de Varsovie et de l'OTAN aurait également un effet positif sur l'évolution des relations internationales.

Une cessation complète et générale des essais d'armes nucléaires et la garantie de non-prolifération des armes nucléaires de la part de tous les Etats qui en disposent constitueraient d'importants progrès sur la voie du désarmement nucléaire. L'augmentation du nombre des Etats dotés d'armes nucléaires aurait pour effet désastreux d'accroître le risque d'une guerre nucléaire et de compliquer les négociations déjà si délicates en la matière. On ne devrait pas permettre aux sociétés transnationales de subordonner à un esprit de lucre les intérêts de sécurité fondamentaux des différents peuples.

/...

La République démocratique allemande prend part à l'élaboration d'accords visant à supprimer d'autres armes de destruction massive et à en prévenir la mise au point et la production. Cela est particulièrement vrai pour les armes chimiques dont l'interdiction ne devrait pas être retardée par le biais de demandes de contrôle injustifiées.

Il convient d'aller au-delà des arrangements déterminés conclus dans des domaines limités, et d'interdire d'une manière générale la mise au point et la production de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes d'armement. L'initiative de l'Union soviétique de conclure un tel traité a donné des dimensions nouvelles aux efforts tendant à arrêter la course aux armements. L'adoption de ce traité créerait des conditions favorables au déroulement de tout l'ensemble de négociations sur le désarmement et aurait un effet préventif sur un éventuel perfectionnement de la technique des armements.

La République démocratique allemande appuie également toute tentative d'étendre le processus de limitation des armements et de désarmement aux armes classiques et de renforcer la sécurité internationale par des mesures connexes. La République démocratique allemande suit très attentivement les pourparlers de Vienne qui malheureusement n'enregistrent aucun progrès du fait que la partie occidentale cherche à obtenir des avantages unilatéraux aux dépens de ses interlocuteurs socialistes.

Les négociations sur le désarmement à tous les niveaux ne sauraient être couronnées de succès que si elles sont fondées sur le principe d'une sécurité égale pour toutes les parties et sur une prise en considération mutuelle des intérêts de sécurité légitimes. Comme beaucoup d'autres Etats, la République démocratique allemande préconise une nouvelle étape dans les efforts de limitation des armements et de désarmement. La convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement servirait très efficacement ce projet. La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au problème du désarmement devrait se pencher tout particulièrement sur la préparation d'une telle conférence.

Pour renforcer la sécurité internationale, il convient d'éliminer les conflits internationaux et de prévenir l'apparition de nouveaux foyers de tension. La République démocratique allemande est favorable à un règlement pacifique au Moyen-Orient, conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies. En application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, on devrait donner effet au principe selon lequel l'acquisition de territoires à la suite d'une agression est inacceptable.

Les conditions indispensables au règlement du conflit du Moyen-Orient sont le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967, l'application du droit à l'autodétermination du peuple arabe de Palestine, y compris le droit de créer son propre Etat, et la sauvegarde du droit de tous les Etats de la région à une existence, à un développement, à une sécurité indépendants. La République démocratique allemande appuie le projet relatif au règlement du conflit du Moyen-Orient présenté par M. L. Brezhnev, secrétaire général du parti

/...

communiste de l'Union soviétique et président du Présidium du Soviet Suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques 1/, et elle réaffirme son soutien à une prochaine reprise de la Conférence de Genève sur la paix au Moyen-Orient avec la participation de l'OLP sur une base d'égalité.

Un conflit armé couve en Afrique australe. Les régimes racistes illégaux recourent de plus en plus au terrorisme pour opprimer les peuples de l'Afrique du Sud, de la Namibie et du Zimbabwe luttant pour leurs droits fondamentaux et ils commettent des actes d'agression contre les Etats africains voisins. Le régime de M. Vorster utilise la Namibie comme zone de déploiement militaire. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a clairement établi et condamné ces agissements à l'occasion de l'agression perpétrée contre l'Angola. Tous les Etats ne sont cependant pas disposés à en tirer les conclusions qui s'imposent. Il importe que le Conseil de sécurité des Nations Unies applique à l'encontre de la République sud-africaine des mesures de coercition conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et impose un embargo complet sur les livraisons d'armes. L'octroi de l'indépendance à la Namibie et au Zimbabwe ne doit plus être retardé. Nous sommes solidaires des Etats africains et des mouvements de libération nationale qui s'opposent aux manoeuvres impérialistes visant à perpétuer de vieux rapports de domination sous une forme néo-colonialiste.

Dans son message du 21 mars 1977 au Comité spécial de l'apartheid de l'Organisation des Nations Unies, M. Erich Honecker, secrétaire général du Comité central du parti unitaire socialiste d'Allemagne et président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, a déclaré :

"On a pu constater récemment une tendance de plus en plus marquée à opposer des méthodes néo-colonialistes à la lutte des mouvements de libération nationale. Or, les peuples de l'Afrique australe non seulement ont incontestablement droit à leur indépendance nationale et à la liberté, mais aussi le droit de choisir, sans ingérence étrangère, le type d'ordre économique et social dans lequel ils veulent vivre. /A/AC.115/L.462, p. 22/."

Nul ne saurait méconnaître les principes de la Charte des Nations Unies, créer de nouveaux foyers de conflit en Afrique ni en fomenter l'apparition pour protéger les intérêts des sociétés transnationales.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'est accru dans la lutte pour consolider la paix sur la base de la Charte et de son application. La République démocratique allemande réaffirme son point de vue selon lequel la Charte et ses principes généralement reconnus touchant le fond et la procédure doivent rester inchangés afin de fournir une base solide aux activités de l'Organisation. Ce serait là la meilleure garantie d'un travail encore plus efficace de l'Organisation des Nations Unies en matière de renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

1/ Discours au seizième Congrès des syndicats soviétiques tenu en mars 1977 (Pravda, 22 mars 1977).

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE

/Original : russe/

/24 août 1977/

Grâce à la politique pacifique appliquée systématiquement par l'Union soviétique et les autres Etats de la communauté socialiste et à la lutte opiniâtre que les grandes masses populaires de tous les continents mènent pour la paix, on a réussi ces dernières années, en passant de la "guerre froide" à la détente, à infléchir dans un sens positif le développement des relations internationales et à consacrer dans la pratique internationale le principe de la coexistence pacifique des Etats dotés de régimes sociaux différents.

Le programme de paix adopté par le 24ème Congrès du parti communiste de l'Union soviétique et le Programme en vue de poursuivre la lutte pour la paix et la coopération internationale, pour la liberté et l'indépendance des peuples, proposé par le 25ème Congrès du parti communiste de l'Union soviétique qui en est le prolongement, jouent un rôle important dans le développement et le renforcement de la politique de détente. La politique léniniste de paix et de coopération internationale pratiquée par l'Union soviétique se trouve confirmée dans la nouvelle Constitution de l'URSS.

Il faut aujourd'hui consolider ce qui est acquis et aller sans cesse de l'avant, en créant les conditions matérielles et politiques qui rendraient toute régression impossible. Pour cela, il importe avant tout qu'on s'efforce de résoudre la tâche la plus ardue et la plus urgente de l'époque actuelle : la cessation de la course aux armements et la réalisation du désarmement. La Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, élaborée sur l'initiative de l'Union soviétique, a été signée cette année. L'application des mesures exposées dans le mémoire de l'Union soviétique sur la cessation de la course aux armements et le désarmement, que la délégation soviétique a présenté pour examen à l'Assemblée générale lors de sa trente et unième session y contribuerait grandement.

La conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales proposé par l'Union soviétique répondrait aux intérêts vitaux du renforcement de la sécurité internationale, de même d'ailleurs que l'adoption des propositions formulées par les pays du Pacte de Varsovie tendant à ce que les participants à la Conférence générale européenne s'engagent à ne pas être les premiers à utiliser l'un contre l'autre les armes nucléaires. L'élimination des foyers existants de tension joue un grand rôle dans la lutte pour la paix. C'est pourquoi la RSS de Biélorussie se prononce résolument pour l'élimination des séquelles de l'agression israélienne au Moyen-Orient ainsi que pour le règlement pacifique de la question de Chypre et d'autres conflits internationaux. Elle préconise la cessation inconditionnelle de la politique d'apartheid et de racisme poursuivie en Afrique australe ainsi que l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

/...

On a remporté de grands succès dans la lutte pour la paix et la sécurité internationales. Toutefois, les forces de la réaction et de l'agression n'ont pas renoncé à envenimer à nouveau la situation internationale, à compliquer les relations entre les Etats et à accélérer la course aux armements. On assiste sans cesse, au cours des pourparlers sur le désarmement, à des tentatives visant à obtenir des avantages militaires unilatéraux qui constitueraient une menace pour la sécurité des autres Etats. L'objectif qui consiste à renforcer la confiance mutuelle et la coopération entre les peuples est également contrecarré par des actes dont l'objet est d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats et de ressusciter "la guerre froide".

La RSS de Biélorussie, qui préconise systématiquement l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, estime que tous les Etats doivent unir leurs efforts pour résoudre les problèmes internationaux actuels et développer une coopération entre Etats fondée sur l'égalité des droits, et pour atteindre l'objectif principal de l'Organisation des Nations Unies : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

ROUMANIE

/Original : français/
/26 août 1977/

Le Représentant permanent de la République socialiste de Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, se référant aux notes du Secrétaire général concernant les résolutions 31/91 et 31/92 de l'Assemblée générale, a l'honneur de lui transmettre ci-joint des extraits de l'exposé présenté le 28 mars 1977 par M. Nicolae Ceaușescu, président de la République socialiste de Roumanie, à la séance commune du Comité central du parti communiste roumain, de la Grande Assemblée nationale, du Conseil suprême du développement économique et social et de l'appareil central du parti et de l'Etat.

Extraits de l'exposé présenté le 28 mars 1977 par M. Nicolae Ceaușescu, président de la République socialiste de Roumanie, à la séance commune du Comité central du parti communiste roumain, de la Grande Assemblée nationale, du Conseil suprême du développement économique et social et de l'appareil central du parti et de l'Etat

Mettant au centre de toute l'activité le développement économique-social du pays, l'édification avec succès du socialisme en Roumanie, le parti et l'Etat se préoccupent en même temps de l'application sans faille, sur le plan de la politique étrangère des directives du 11ème Congrès du parti communiste roumain, de l'augmentation continuelle de notre contribution à la solution des problèmes internationaux, à la promotion de la collaboration et de la paix entre les nations.

/...

Toute l'évolution des événements pendant cette période a confirmé, une fois de plus, la justesse des appréciations et des conclusions du 11^{ème} Congrès quant aux grands changements qui interviennent dans la vie internationale, des orientations fondamentales de la politique étrangère de la République socialiste de Roumanie.

D'amples transformations révolutionnaires, nationales et sociales ont continué d'avoir lieu dans le monde, des mutations profondes se sont opérées dans le rapport mondial des forces en faveur de la cause du progrès et de la paix. Le trait caractéristique de ces changements est l'affirmation toujours plus puissante de la volonté et de la détermination des peuples de mettre à jamais un terme à la politique impérialiste de domination et d'oppression, de force et de diktat, de se développer en toute liberté, entièrement maîtres de leur sort et de leurs richesses nationales, de promouvoir une politique nouvelle, d'égalité et de respect entre les nations, de collaboration multilatérale dans un climat de confiance et sécurité. Les pays socialistes ont obtenu de nouvelles et importantes réalisations dans leur développement économique-social, la force du socialisme dans le monde, son influence sur le développement social contemporain ont augmenté toujours davantage. De nouveaux et nouveaux peuples, surtout des pays en voie de développement qui, dans l'après-guerre, se sont libérés de la domination coloniale, manifestent leur désir et leur volonté de s'engager, sous une forme ou une autre, sur la voie du socialisme. Le processus de liquidation des derniers vestiges du colonialisme a continué. La lutte contre le néo-colonialisme, pour l'abolition définitive de la politique raciste et d'apartheid s'est intensifiée. Les nouveaux Etats qui se sont engagés sur la voie d'un développement économique-social indépendant intensifient leurs efforts visant la consolidation de l'indépendance nationale; ils exercent en même temps une influence de plus en plus puissante sur le cours de la vie internationale. Résultat de ces changements, la sphère d'action et d'influence de l'impérialisme s'est rétrécie, les contradictions économiques, politiques, sociales et nationales du système capitaliste mondial se sont aggravées. Dans les pays capitalistes développés a lieu une augmentation puissante de l'influence des forces de gauche, des forces démocratiques, qui se prononcent pour des changements novateurs, progressistes dans la vie de la société. Nous assistons en même temps à un regroupement des forces et à un éclaircissement des positions politiques de certains Etats, intéressés à promouvoir leur propre politique, à s'assurer un rôle prépondérant sur la scène internationale. En même temps, on assiste à une intensification marquée de l'activité des compagnies supranationales qui tentent d'accroître leurs profits aux dépens de la souveraineté et des intérêts nationaux des peuples, ce qui provoque des puissantes manifestations d'opposition même dans les pays capitalistes développés, devant la politique et les actions des sociétés supranationales, des grands monopoles internationaux. Les phénomènes de crise qui embrassent toutes les sphères de la vie économique-sociale du régime basé sur l'exploitation, relèvent avec toujours plus de prégnance que les anciens rapports d'inégalité, d'oppression et de diktat engendrés par l'impérialisme et le colonialisme sont périmés au point de vue historique et voués à une disparition inévitable, que rien et personne ne saura empêcher le triomphe du nouvel ordre économique, l'édification d'un monde plus juste et meilleur sur notre planète.

/...

La lutte des forces révolutionnaires, démocratiques, anti-impérialistes, s'est intensifiée dans le monde entier, le rôle de la classe ouvrière, de la paysannerie et des intellectuels, des autres catégories sociales, des femmes, de la jeunesse, des larges masses populaires augmente sans cesse dans l'affirmation d'une politique nouvelle, fondée sur le respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales, sur le droit de chaque peuple de décider en toute liberté de ses destinées, sans aucune ingérence extérieure.

A la suite de ces transformations révolutionnaires un cours nouveau, positif vers la détente, la confiance et la collaboration entre les nations s'affirment dans le monde. Assurément, il ne faut oublier à aucun moment que l'accentuation de la détente et de la collaboration requiert des efforts continuels et persévérants, qu'il y a encore dans le monde des forces réactionnaires qui ne se font pas à cette évolution positive et qui sont encore capables de mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

L'analyse matérialiste-dialectique des grandes transformations qui s'opèrent dans le monde actuel démontre que le développement contemporain dans son ensemble crée des conditions favorables à la réalisation de relations internationales nouvelles, d'une politique de parfaite égalité, de respect et collaboration entre les nations. La solution des grands problèmes auxquels l'humanité se trouve confrontée, dans un esprit démocratique, dans l'intérêt de tous les Etats, impose donc l'union toujours plus étroite et l'intensification de la lutte des peuples, des forces avancées de partout.

Au premier plan, nous situons, comme il est naturel, la réalisation de la sécurité et de la paix en Europe, dans l'esprit des documents adoptés à Helsinki, lesquels constituent un tout unitaire. Nous avons apprécié la réunion paneuropéenne et l'adoption par consensus de l'Acte final comme un moment historique dans la vie de notre continent, qui a ouvert de larges perspectives à l'instauration d'un climat de confiance, de sécurité et de collaboration entre tous les Etats.

Au cours des 20 mois qui se sont écoulés depuis, bien que certains progrès aient été réalisés, ce qui a été fait, visant à transposer concrètement dans les faits les engagements assumés à Helsinki, est cependant bien trop insuffisant.

Nous considérons qu'il faut situer au premier plan le développement large et sans entraves de la collaboration dans tous les domaines entre tous les Etats du continent, dans des conditions de parfaite égalité et d'avantage mutuel.

En vue de stimuler les relations bilatérales et multilatérales concernant les problèmes d'intérêt commun, il serait opportun d'organiser une réunion, avec la participation de tous les Etats européens, consacrée à la coopération économique, à l'échange de technologie, à l'information réciproque quant aux résultats de la recherche scientifique et technique, ainsi qu'à d'autres domaines. En ce sens, la Roumanie appuie les propositions de l'Union soviétique concernant l'organisation de réunions européennes dans le domaine du transport, de l'énergie, de la protection de l'environnement ainsi que dans d'autres secteurs d'intérêt réciproque.

/...

Il ne faut pas oublier qu'en Europe, à côté des pays avancés du point de vue économique, il existe encore des pays en voie de développement et que cette réalité impose le déroulement d'une coopération qui permette le plein accès de tous les Etats aux technologies modernes, aux conquêtes de la révolution technico-scientifique contemporaine.

Il importe également d'élargir la collaboration entre les Etats européens dans le domaine culturel-artistique, ainsi que dans d'autres problèmes d'ordre humanitaire. L'organisation de réunions concernant les moyens d'amélioration des conditions de travail et de vie des masses ouvrières, y compris de ceux qui sont obligés de quitter leur patrie à la recherche d'un travail est, à notre avis, tout particulièrement nécessaire. Malheureusement, certains milieux de l'Occident tentent de réduire les problèmes d'ordre humanitaire à quelques aspects seulement - et pas toujours d'une réelle importance - dénaturant de la sorte l'esprit des documents d'Helsinki.

On ne peut pas non plus ignorer le fait que dans une série de pays les milieux réactionnaires, néo-fascistes, reprennent leur activité, essayant d'envenimer l'atmosphère politique internationale, de semer la discorde entre les peuples, de saper l'application des documents d'Helsinki. Il ne faut pas oublier les enseignements douloureux de l'histoire, les erreurs du passé qui ont tellement coûté aux peuples européens et aux peuples du monde entier; c'est pourquoi les gouvernements et les hommes politiques, l'opinion publique démocratique ne doivent pas regarder avec passivité et indulgence ces manifestations, mais doivent les combattre et les rejeter fermement. Vu que l'on mène, dans certains pays, bien des discussions en marge des problèmes humanitaires, je désire mentionner à cette occasion également que dans l'esprit de la conception de l'humanisme révolutionnaire, la Roumanie a résolu depuis longtemps, de façon radicale, les problèmes vitaux fondamentaux de toute la nation. Dans notre pays a été liquidée pour toujours l'exploitation de l'homme par l'homme, ont été créées des conditions de travail pour tous les citoyens, a été mis un terme à l'ancienne politique de discorde nationale, ont été assurées la parfaite égalité en droits de tous les travailleurs sans distinction de nationalité, la possibilité de jouir entièrement des conquêtes du socialisme, de mener une vie libre et digne, en participant activement et effectivement à la direction de la société, à l'édification consciente de leur propre destinée, de leur propre histoire. En ce qui concerne certains problèmes tel celui de la réunion réelle des familles, la Roumanie a résolu ces requêtes bien avant la Conférence paneuropéenne d'Helsinki et l'adoption de l'Acte final, dans l'esprit du plus haut humanisme qui caractérise notre société. Notre pays agira à l'avenir également pour résoudre les problèmes de ce genre en vertu de sa politique humaniste traditionnelle. En même temps, nous ne pouvons pas ne pas constater et désapprouver le fait que, derrière le soi-disant intérêt pour les problèmes humanitaires, dans certains pays se déroule une activité soutenue d'instigation de citoyens roumains de différentes nationalités à quitter leur patrie et à émigrer. Il faut bien comprendre que le problème de l'émigration n'est nullement un problème d'ordre humanitaire, mais qu'il représente une importante question politique de chaque peuple, des relations interétatiques. Aussi considérons-nous les actions déployées à l'étranger pour instiguer des citoyens de Roumanie à émigrer comme une attitude inamicale envers la Roumanie.

/...

L'incitation de citoyens d'autres nationalités à quitter notre pays a aussi pour but, en dernière instance, la désorganisation de certains secteurs d'activité de notre société, la création de difficultés à l'Etat roumain. C'est pourquoi notre gouvernement rejette résolument ces actions, en les considérant comme de graves ingérences dans les affaires intérieures de la Roumanie et nous ne permettons à personne de le faire.

Il est évident que ces actes n'ont absolument rien à voir avec les principes humanitaires. Est-il humain d'allécher les gens en leur promettant de meilleures conditions matérielles dans des pays plus développés du point de vue économique, afin qu'ils quittent leur patrie, leurs parents, leurs amis, l'ambiance où ils sont nés, ont grandi, se sont instruits et se sont formés en tant qu'hommes? Au contraire, ces pratiques revêtent un caractère profondément inhumain, portent atteinte à la dignité de l'homme, à sa possibilité de se manifester et de s'affirmer pleinement dans le cadre social où il s'est développé, provoquent le déracinement social et national des citoyens, représentent, en fait, une conception nihiliste et peuvent avoir de graves répercussions sur le moral et sur l'état psychique des gens.

La Roumanie fait une nette distinction entre le problème de la réunification des familles - à l'égard duquel elle manifeste une attitude compréhensive, dans les cas justifiés - et le problème de l'émigration, à l'égard duquel elle manifeste une attitude de nette désapprobation. L'application des principes humanitaires inscrits dans les documents d'Helsinki réclame que l'on mette un terme à la stimulation de l'émigration, à toute activité de racolage des citoyens d'un autre Etat, à l'instigation des gens à quitter leur patrie natale. C'est dans cette direction que, selon moi, doivent être dirigés l'attention et les efforts des forces démocratiques, progressistes, des gouvernements et des peuples militant pour l'instauration d'un nouveau climat, d'entente, d'amitié, de respect réciproque et de collaboration fructueuse sur notre continent.

La Roumanie estime que serait également opportune l'organisation de réunions consacrées à l'adoption de mesures pour combattre certains phénomènes qui pourraient nuire au sain développement des peuples, et notamment de la jeunesse, tels que la consommation de stupéfiants, la pornographie, la propagation de la violence et de la haine envers l'homme, le racisme, toutes les manifestations capables de polluer les consciences et de mener à la dégradation de l'être humain, à la discorde entre les peuples. Il est nécessaire en même temps de déployer des actions de nature à stimuler les échanges de valeurs spirituelles entre les nations et de passer dans ce but à l'organisation de manifestations culturelles-artistiques telles que les festivals et les concours de folklore, de théâtre, de musique, de films et autres, les colloques et autres réunions des hommes d'art et de science, qui mènent à une meilleure connaissance et à l'estime réciproque entre les peuples, à l'intensification des contacts entre les citoyens des pays européens, à l'élargissement de l'accès des habitants du continent au trésor de la civilisation humaine.

La vie démontre qu'on ne saurait parler de sécurité et de paix réelles en Europe tant que la course aux armements continue sur notre continent. C'est pourquoi

/...

il est impérieusement nécessaire de passer de la façon la plus résolue au désengagement militaire de l'Europe. Nous apprécions qu'il serait particulièrement utile que tous les Etats participant à la Conférence d'Helsinki assument des engagements fermes concernant la liquidation des bases militaires, le retrait des troupes étrangères des territoires d'autres Etats, la réduction des troupes nationales et l'adoption d'autres mesures de nature à mener au renforcement de la confiance sur le continent. Dans cet ordre d'idées, la Roumanie apprécie qu'on pourrait, pour commencer, passer à la réduction, de 5-10 p. 100 des budgets et des effectifs militaires de tous les pays participant à la Conférence paneuropéenne, y compris du Canada et des Etats-Unis d'Amérique. L'adoption de telles mesures prouverait que les pays européens sont décidés à tout faire pour créer un climat où aucun pays, aucun peuple ne puisse plus être la victime d'une agression ou d'une immixtion du dehors.

La conclusion d'un pacte paneuropéen auquel souscriraient tous les Etats participants à la Conférence d'Helsinki et comportant l'engagement de renoncer à l'emploi de la force et à la menace de s'en servir ainsi que l'engagement des Etats possesseurs d'armes nucléaires de ne les utiliser sous aucune forme contre d'autres Etats ou groupes d'Etats aurait une importance particulière pour la réalisation de la sécurité en Europe. La création de zones de paix, exemptes d'armes nucléaires, apporterait aussi une contribution précieuse à la cause de la sécurité européenne.

Nous estimons également nécessaire d'aboutir à un accord entre les pays européens pour l'adoption d'une position commune en vue de l'augmentation de leur contribution à la liquidation du sous-développement et à l'instauration du nouvel ordre économique et politique international. A notre avis, il serait d'une grande importance que, dans le cadre de la réunion de Belgrade, l'on aborde ce problème et l'on aboutisse à des ententes et à des solutions positives, à l'élaboration d'un programme d'action de tous les pays européens dans cette direction fondamentale pour la cause de la paix et de la collaboration internationales.

De la tribune de cette session commune des forums suprêmes de notre parti et de notre Etat, je désire adresser un appel solennel aux gouvernements, aux parlements, aux partis, aux forces politiques et sociales avancées, aux peuples de notre continent, à fournir de nouveaux efforts persévérants, dans un esprit de large coopération et d'entente, pour la réalisation de nouveaux pas sur la voie de la mise en oeuvre des engagements assumés à Helsinki, des principes du document commun pour l'adoption de nouvelles mesures fermes et efficaces en direction de l'intensification de la collaboration intereuropéenne, du désengagement militaire sur le continent, de la création d'un climat de parfaite sécurité où toutes les nations puissent se développer librement et coopérer en vue d'assurer une paix durable. Mettons tout en oeuvre pour assurer à nos peuples, aux générations futures, au monde entier, la paix et la sécurité.

/...

SEYCHELLES

/Original : anglais/

/19 juillet 1977/

Le Gouvernement des Seychelles appuie sans réserve la résolution 31/92 mais n'a ni suggestion à présenter ni renseignement à donner à ce stade.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

/Original : russe/

/2 août 1977/

Grâce aux efforts soutenus de l'Union soviétique et des autres Etats épris de paix, les principes de la coexistence pacifique et de la coopération fondée sur l'égalité des droits s'affermissent de plus en plus, depuis un certain temps, dans les relations internationales. Le nombre des Etats qui adhèrent à la politique de détente internationale ne cesse de croître.

L'Union soviétique lutte avec persévérance pour une limitation quantitative et qualitative de la course aux armements et pour un désarmement réalisé dans des conditions justes et acceptables pour tous. En mai 1977 une des nombreuses initiatives soviétiques dans ce domaine a pris corps, lorsqu'a été signée la convention sur l'interdiction d'utiliser les techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou à toutes autres fins hostiles. Des propositions importantes, permettant d'aboutir plus facilement à un accord, ont également été avancées par l'Union soviétique au sujet de nombreux autres problèmes actuels de désarmement. Il serait bon, dans l'intérêt du renforcement de la paix et de la sécurité des peuples, de prendre au plus tôt des mesures concrètes afin de préparer la conclusion du traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales proposé par l'Union soviétique.

Avec les autres Etats parties au Traité de Varsovie, l'Union soviétique a proposé que les pays signataires de l'acte final de la Conférence générale européenne s'engagent à ne pas être les premiers à utiliser l'un contre l'autre les armes nucléaires.

L'Union soviétique s'efforce constamment de contribuer à un règlement pacifique et rapide de la crise du Moyen-Orient, du problème de Chypre et des autres conflits internationaux, et à cet effet, elle avance des propositions et des arguments concrets. Elle soutient les peuples africains qui ont intensifié leur juste combat pour la liberté et l'indépendance, contre le racisme et l'apartheid.

Tout en notant les tendances favorables de l'évolution de la situation internationale, il faut toutefois remarquer que la réorganisation des relations internationales dans un sens positif se heurte aux obstacles suscités par les milieux qui désirent intensifier la course aux armements, augmenter les dépenses militaires

/...

et réaliser de nouveaux types d'armes. On assiste sans cesse, au cours des pourparlers sur le désarmement, à des tentatives visant à obtenir des avantages militaires unilatéraux qui constitueraient une menace pour la sécurité des autres Etats. Le renforcement de la confiance mutuelle et de la coopération entre les peuples est également contrecarré par des actes dont l'objet est d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats et de ressusciter la "guerre froide".

Si l'on veut renforcer la paix et assurer la sécurité internationale, il faut que tous les Etats prennent sans tarder des mesures visant à résoudre les problèmes internationaux actuels et à développer une coopération entre Etats fondée sur l'égalité des droits. En procédant lors de la trente-deuxième session à un examen complet et constructif des mesures prises pour appliquer la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, l'Assemblée générale des Nations Unies contribuerait certainement à la réalisation de ces objectifs.

YUGOSLAVIE

/Original : anglais/

/15 juillet 1977/

Le Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, qui a apporté son appui, en s'en portant coauteur, à la résolution 31/92 de l'Assemblée générale des Nations Unies, se déclare disposé à coopérer de façon particulièrement étroite, comme il l'a fait par le passé, avec tous les autres Etats Membres, aux efforts qui sont faits pour renforcer la sécurité internationale, conformément aux dispositions de la Charte et des autres documents de l'Organisation des Nations Unies adoptés à une large majorité; ces efforts sont devenus en effet partie intégrante du programme universel de démocratisation des relations internationales. A cet égard, le Gouvernement yougoslave rappelle qu'il est toujours aussi urgent d'assurer l'application globale et suivie de la résolution de l'Assemblée générale sur le renforcement de la sécurité internationale.

La Yougoslavie souligne l'importance particulière de l'invitation que l'Assemblée générale a adressée, dans cette résolution, aux Etats qui avaient participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à appliquer intégralement et sans délai toutes les dispositions de l'Acte final, y compris celles qui ont trait à la Méditerranée, et à envisager favorablement que la Méditerranée devienne une zone de paix et de coopération dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales; l'Assemblée générale a également souligné la nécessité de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de maintenir et de consolider la paix conformément à la Charte, ainsi qu'en ce qui concerne la promotion du développement grâce à une coopération équitable.

1. Pour ce qui est de la situation internationale, le Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie attire l'attention sur l'évaluation de la situation faite par la réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à New Delhi en avril 1977 et dont il ressort que certaines

/...

tendances positives dans les relations internationales se sont maintenues, que la lutte contre toutes les formes de domination et d'exploitation étrangère s'est intensifiée et qu'un nombre toujours croissant de pays se sont efforcés d'infléchir de façon positive les relations politiques et économiques internationales. Toutefois, de nombreuses crises dans diverses régions ne sont pas encore résolues ou se sont même aggravées, et de nouvelles tensions sont apparues dans diverses parties du monde pendant que la solution de certains problèmes, parmi les plus grands et les plus anciens, piétine ou ne progresse que lentement.

La détente est encore limitée, tant par sa portée que par son aire géographique, et ses effets positifs ne se sont pas encore étendus à tout l'ensemble des pays non alignés et en développement. D'importants efforts supplémentaires et des mesures suivies de résultats concrets sont nécessaires pour que le relâchement des tensions puisse se faire sentir dans l'ensemble des relations internationales et dans toutes les régions du monde. Comme il a été souligné à juste titre dans la Déclaration politique de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, on ne peut arriver au relâchement des tensions internationales par une politique qui prend son appui sur l'équilibre des puissances, les sphères d'influence, la rivalité entre les blocs de puissances, les alliances militaires ou la course aux armements.

Le Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie estime que, dans la situation actuelle, les tâches les plus importantes pour renforcer la paix et la sécurité internationales sont l'élimination des foyers de crise, les mesures de désarmement, la démocratisation des relations internationales et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Le Gouvernement yougoslave est extrêmement préoccupé par l'absence de progrès sensibles dans l'élimination des foyers de crise.

2. Au Moyen-Orient, la crise risque de s'aggraver dangereusement du fait qu'Israël refuse d'observer les décisions de l'Organisation des Nations Unies qui lui demandait de se retirer des territoires arabes occupés jusqu'à la ligne du 5 juillet 1967, et qu'il refuse également de reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat national, ce qui garantirait une existence pacifique, indépendante et sûre à tous les peuples et Etats de la région. Si cette crise n'est pas résolue, elle constituera une grave menace pour les pays de la région et, de façon plus générale, pour le monde. Le Gouvernement yougoslave estime donc qu'il faut prendre sans délai des mesures pour convoquer la Conférence de Genève où la crise du Moyen-Orient pourrait être résolue de façon globale, avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine qui siégerait en qualité de seul représentant légitime du peuple palestinien.

3. Malgré les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, la crise se prolonge à Chypre et crée un climat de méfiance et des tensions dans les relations entre les pays de la Méditerranée orientale. Le Gouvernement yougoslave considère qu'il est grand temps de résoudre la question de Chypre conformément aux principes consacrés dans la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale et aux autres décisions de l'Organisation des Nations Unies, en respectant scrupuleusement

/...

l'indépendance, la souveraineté et le statut de pays non aligné de Chypre dans la communauté internationale. A cet égard, la Yougoslavie attache une importance particulière aux négociations en cours entre les deux communautés chypriotes, qui devraient bénéficier des encouragements constants de la communauté internationale.

4. Le Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie insiste pour que les décisions prises par l'Organisation des Nations Unies contre les régimes racistes dans le sud de l'Afrique soient strictement appliquées et il prête son appui au combat pour la libération du Zimbabwe et de la Namibie ainsi qu'à la lutte pour l'élimination de l'apartheid et de la discrimination raciale. A cet égard, la Conférence pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie qui s'est tenue à Maputo, la Conférence mondiale de Lagos pour une action contre l'apartheid, les récentes décisions prises par le Conseil de sécurité sur ces questions et la création d'un fonds de soutien et de solidarité pour la libération de l'Afrique australe sont d'une grande importance.

La Yougoslavie appelle l'attention sur la menace que font peser sur la paix et la sécurité en Afrique - et au-delà - les pressions étrangères, l'ingérence, l'agression directe et la confrontation des blocs dont ce continent est le théâtre, et auxquelles la communauté internationale doit s'opposer énergiquement. Dans cet ordre d'idées, la Yougoslavie appuie les décisions pertinentes de l'Organisation de l'unité africaine.

5. La Méditerranée, en tant que région, constitue une zone tout particulièrement sensible en raison des crises non résolues dont elle est le siège et de la concentration croissante des forces navales des grandes puissances qui a pour effet d'aggraver une situation déjà dangereuse. Il est donc compréhensible que les pays méditerranéens en premier lieu et les autres pays européens ensuite se soient déclarés en faveur de l'examen des problèmes méditerranéens à la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe et qu'ils se soient accordés à reconnaître qu'il existe une étroite corrélation entre les problèmes de sécurité qui se posent en Europe et ceux qui se posent en Méditerranée.

De concert avec les autres pays méditerranéens non alignés, la Yougoslavie insiste pour que la région méditerranéenne soit transformée en une zone de paix et de coopération équitable entre les pays qui la composent. Pour que les dispositions de l'Acte final d'Helsinki concernant la Méditerranée puissent être appliquées, il faut que la communauté internationale appuie les initiatives régionales de manière que, sous l'effet d'une coopération englobant tous les pays de la Méditerranée et aussi d'autres pays, se créent des conditions qui permettent de surmonter les difficultés actuelles et d'asseoir la sécurité méditerranéenne sur de nouvelles bases grâce à la participation active des pays méditerranéens eux-mêmes.

6. Comme l'ont souligné les pays non alignés à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement à Colombo, le problème des relations économiques internationales est l'un de ceux qui pèsent le plus sur la paix et la sécurité internationales. Ceci étant, la Yougoslavie s'efforce avec les pays non

/...

alignés et en développement de rechercher une solution aux problèmes complexes des relations économiques internationales qui permettrait de combler plus rapidement le fossé existant entre les pays développés et les pays en développement, condition indispensable au progrès économique et social en général, de même qu'à la paix et à la coopération dans le monde. En conséquence, la Yougoslavie participe activement aux efforts qui sont tentés pour modifier radicalement le système inéquitable des relations économiques internationales actuellement en vigueur et établir le nouvel ordre économique international, pour opérer dans l'économie mondiale de profonds changements de structure en faveur des pays en développement. A cet égard, elle a déjà apporté sa contribution, avec d'autres pays non alignés et en développement, au dialogue qui s'est établi dans le cadre de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale et qui a produit, on le sait, certains résultats positifs sans toutefois trouver de solution adéquate à quelques-uns des problèmes les plus importants pour les pays en développement. Tant qu'une réponse satisfaisante ne sera pas apportée à la question d'une redistribution plus équitable du revenu mondial, il sera impossible d'assurer un développement stable à l'économie mondiale dans son ensemble et cette situation est susceptible d'engendrer d'autres grands bouleversements économiques accompagnés de conflits et de tensions de proportions plus vastes dans les relations internationales.

7. La course aux armements, toujours plus intensive, est l'un des principaux facteurs qui menacent la paix et la sécurité et risquent de faire perdre le bénéfice des résultats obtenus jusqu'à présent en matière d'atténuation des tensions. Les efforts déployés par la communauté internationale pour ralentir la course aux armements et les mesures prises en faveur du désarmement n'ont pas produit les effets escomptés. C'est pourquoi les pays non alignés ont pris l'initiative de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement dans le but de faire participer activement l'Organisation des Nations Unies à la solution de ce problème clef des relations internationales. Le Gouvernement yougoslave estime que tous les efforts déployés dans le domaine du désarmement aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral devraient être organisés en un mouvement orienté vers l'objectif final - le désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

La République fédérative socialiste de Yougoslavie estime que la session extraordinaire, qui constituera la réunion la plus représentative organisée par la communauté internationale sur le sujet du désarmement, devrait adopter un programme de mesures qui soient assez réalistes pour être considérées comme généralement acceptables et suffisamment tournées vers l'avenir pour frayer la voie à de nouvelles négociations sur le désarmement.

8. Les problèmes relatifs à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sont devenus un sujet d'actualité depuis la trente et unième session de l'Assemblée générale. Le Gouvernement yougoslave s'inquiète de ce que l'énergie nucléaire ait tendance à devenir le monopole permanent d'un cercle très étroit de pays extrêmement développés, ce qui prive les autres pays du droit au progrès scientifique et technique, ainsi que de la possibilité d'atteindre des niveaux plus élevés de développement, de former leurs cadres et de se perfectionner sur le plan scientifique dans tous les domaines, y compris celui des techniques nucléaires.

Outre son importance économique, le problème de l'utilisation des techniques nucléaires revêt la plus haute importance du point de vue de la sécurité. Le fait qu'un cercle très étroit de pays développés conserve le monopole de la mise au point des techniques nucléaires et que le droit d'utiliser cette source d'énergie soit refusé aux autres pays sape les fondements mêmes des relations internationales et met en question le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La Yougoslavie attache une importance particulière à l'instauration, dans ce domaine, d'une coopération équitable qui permettrait d'identifier certains aspects du problème, d'adopter au sein des organisations internationales une politique plus dynamique à l'encontre du monopole dans le domaine nucléaire et d'accélérer le transfert des techniques dans les conditions les plus favorables, de manière que chaque pays puisse exploiter au maximum ses possibilités scientifiques, matérielles et financières et sa capacité industrielle ainsi que ses matières premières et que soient élaborées en commun les techniques nucléaires nécessaires. La réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, qui a eu lieu à New Delhi, a jugé qu'une coopération internationale plus poussée dans ce domaine était essentielle pour que l'énergie nucléaire soit utilisée pour satisfaire les besoins de développement des pays en développement et elle a invité les pays développés à faire preuve de plus de compréhension et d'esprit de coopération et à aider les pays en développement à mettre au point et appliquer les techniques d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

9. Le Gouvernement yougoslave considère que le renforcement de l'Organisation des Nations Unies et le strict respect des principes de la Charte ainsi que l'application des décisions de cette organisation mondiale sont des conditions essentielles pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce contexte, il est particulièrement important de mettre en oeuvre les dispositions notamment de la Déclaration relative aux principes de droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, la définition de l'agression, la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et d'autres instruments sur la coopération internationale.

En conclusion, le Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie considère que la paix et la sécurité internationales peuvent être renforcées et développées sur la base des principes suivants :

a) Instauration de la paix sur la base d'une sécurité égale pour tous les peuples, respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les peuples et le droit des peuples à un libre développement économique et social, cessation de toutes les formes d'ingérence dans les affaires intérieures, quels qu'en soient les prétextes et motifs;

b) Continuation de toutes les actions positives découlant de l'application intégrale de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, universalisation et extension à tous les domaines des relations internationales d'une détente authentique et solution des grands problèmes

/...

internationaux avec la participation de tous les pays dans des conditions d'égalité, ce qui est non seulement leur droit mais aussi une condition indispensable au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde;

c) Elimination de toutes les formes de dépendance et d'exploitation imposées par les forces de l'impérialisme, du colonialisme, de la domination étrangère et de l'hégémonie;

d) Liquidation du colonialisme, du racisme et de l'apartheid, respect du droit de tous les peuples à l'autodétermination, recherche de solutions justes et durables aux crises et aux foyers de tension, conformément aux intérêts légitimes des peuples;

e) Elimination du recours à la menace ou à l'emploi de la force ainsi que de la politique menée d'une position de force, fin de la division du monde en blocs et prévention de toute tentative faite pour diviser le monde en sphères d'intérêts;

f) Cessation de la course aux armements et accélération du processus de désarmement général et complet, surtout dans le domaine nucléaire, retrait des troupes étrangères et démantèlement des bases militaires en territoire étranger.

g) Instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur le respect des intérêts légitimes de tous les pays, en tenant compte en particulier de la nécessité d'accélérer le développement économique des pays en développement et d'intensifier l'assistance qui leur est fournie, sur la base des décisions des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats;

h) Respect des droits de l'homme, englobant les droits politiques, économiques et culturels, aussi bien les droits individuels que les droits découlant de l'appartenance à un groupe ethnique ou à une autre minorité;

i) Renforcement de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument universel de coopération internationale équitable, de manière à s'opposer à la pratique dangereuse consistant à s'efforcer de résoudre les questions internationales sans faire appel à l'Organisation des Nations Unies;

j) Le Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie estime nécessaire d'assurer la continuité des travaux lors des sessions de l'Assemblée générale, afin d'examiner la mise en oeuvre des résolutions et de proposer l'adoption de mesures nouvelles propres à renforcer la sécurité internationale;

k) Le Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie est également convaincu qu'il serait utile d'examiner la suggestion tendant à ce que la Première Commission de l'Assemblée générale à l'avenir consacre ses travaux essentiellement aux problèmes du désarmement et du renforcement de la sécurité internationale.

ANNEXE

Liste des documents publiés depuis l'examen de cette question par
l'Assemblée générale à sa trente et unième session

- A/31/431-
S/12255 Lettre datée du 13 décembre 1976, émanant de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques
- A/32/433 Lettre datée du 14 décembre 1976, émanant de la République démocratique allemande et de la Guinée-Bissau
- A/32/68 Lettre datée du 21 avril 1977, émanant de Cuba et du Yémen démocratique
- A/32/69 Lettre datée du 21 avril 1977, émanant de Cuba et de la Jamahiriya arabe libyenne
- A/32/70 Lettre datée du 22 avril 1977, émanant de Cuba et du Mozambique
- A/32/71 Lettre datée du 22 avril 1977, émanant de l'Angola et de Cuba
- A/32/74 Lettre datée du 25 avril 1977, émanant de l'Inde
- A/32/75 Lettre datée du 22 avril 1977, émanant de Cuba et de la Somalie
- A/32/77 Lettre datée du 29 avril 1977, émanant de la Jamahiriya arabe libyenne et du Panama
- A/32/76 Lettre datée du 5 mai 1977, émanant de l'Oman
- A/32/89 Lettre datée du 27 avril 1977, émanant de Cuba et de l'Ethiopie
- A/32/93 Lettre datée du 25 mai 1977, émanant de la Hongrie et du Yémen démocratique
- A/32/117 Lettre datée du 17 juin 1977, émanant du Panama
- A/32/126 Lettre datée du 27 juin 1977, émanant de l'Oman
- A/32/140 Lettre datée du 18 juin 1977, émanant de la République démocratique allemande et de la Roumanie
- A/32/153 Lettre datée du 22 juillet 1977, émanant de la Roumanie et de la Tchécoslovaquie
- A/32/154 Lettre datée du 22 juillet 1977, émanant de la Somalie, du Soudan, du Yémen et du Yémen démocratique
- A/32/157 Note verbale datée du 2 août 1977, émanant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques
